

# PROJET PÉDAGOGIQUE 2023



## **PROTECTION DE L'ENFANCE**

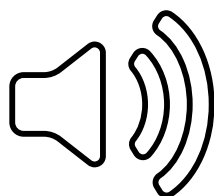
- Pôle Mineurs  
non Accompagnés
- Accompagnement  
de parcours atypiques

## **HORS PROTECTION DE L'ENFANCE**

- Entreprise d'insertion  
Equilibre



**Groupe addap13**  
éduquer dans la rue



# SOMMAIRE

<b>ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX .....</b>	<b>P3</b>
Schéma d'organisation.....	p.4
Cartographie .....	p.5
<b>PROTECTION DE L'ENFANCE .....</b>	<b>P7</b>
<b>PRÉAMBULE .....</b>	<b>P.8</b>
<b>POLE MINEURS NON ACCOMPAGNÉS .....</b>	<b>P.10</b>
SERVICE ACCUEIL ET MISE À L'ABRI pour évaluation - AMAPE.....	P.10
Préambule	
Déclinaison opérationnelle	
SERVICE HÉBERGEMENT DIVERSIFIÉ MECS COUGIT ET TUILERIES .....	P.23
Préambule	
Déclinaison opérationnelle	
<b>SERVICE ACCOMPAGNEMENT DE PARCOURS ATYPIQUES - APA.....</b>	<b>P.34</b>
Préambule	
Déclinaison opérationnelle	
<b>HORS PROTECTION DE L'ENFANCE .....</b>	<b>P43</b>
<b>ENTREPRISE D'INSERTION ÉQUILIBRE .....</b>	<b>P.44</b>

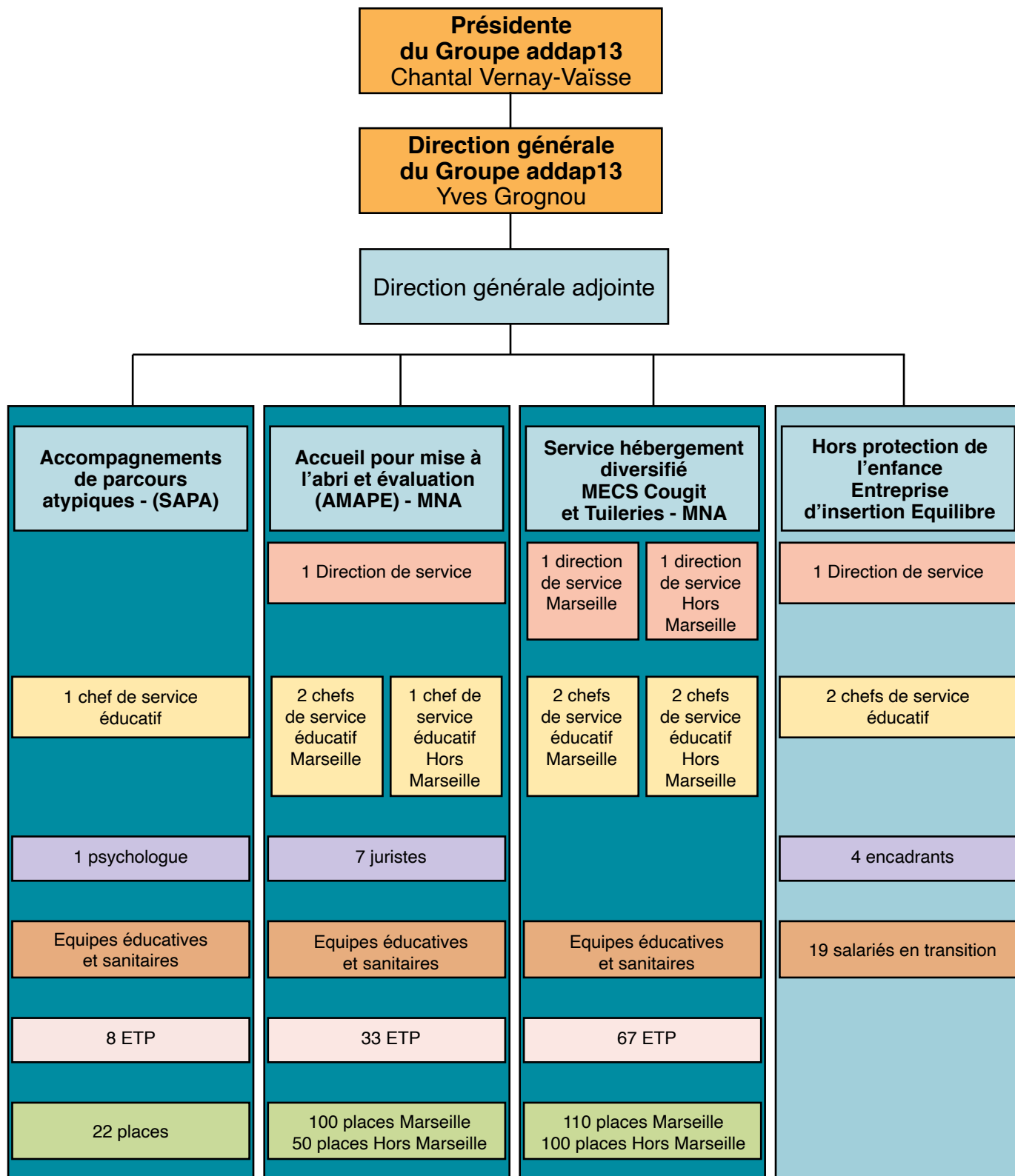
The image features a teal silhouette of a student with a backpack standing on a multi-colored rainbow. To the left, a large, colorful pencil is positioned as if drawing the rainbow. Above the student, there are swirling lines in teal and blue. The title 'ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX' is written in large, bold, teal letters to the right of the student.

# ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX



# SCHEMA D'ORGANISATION

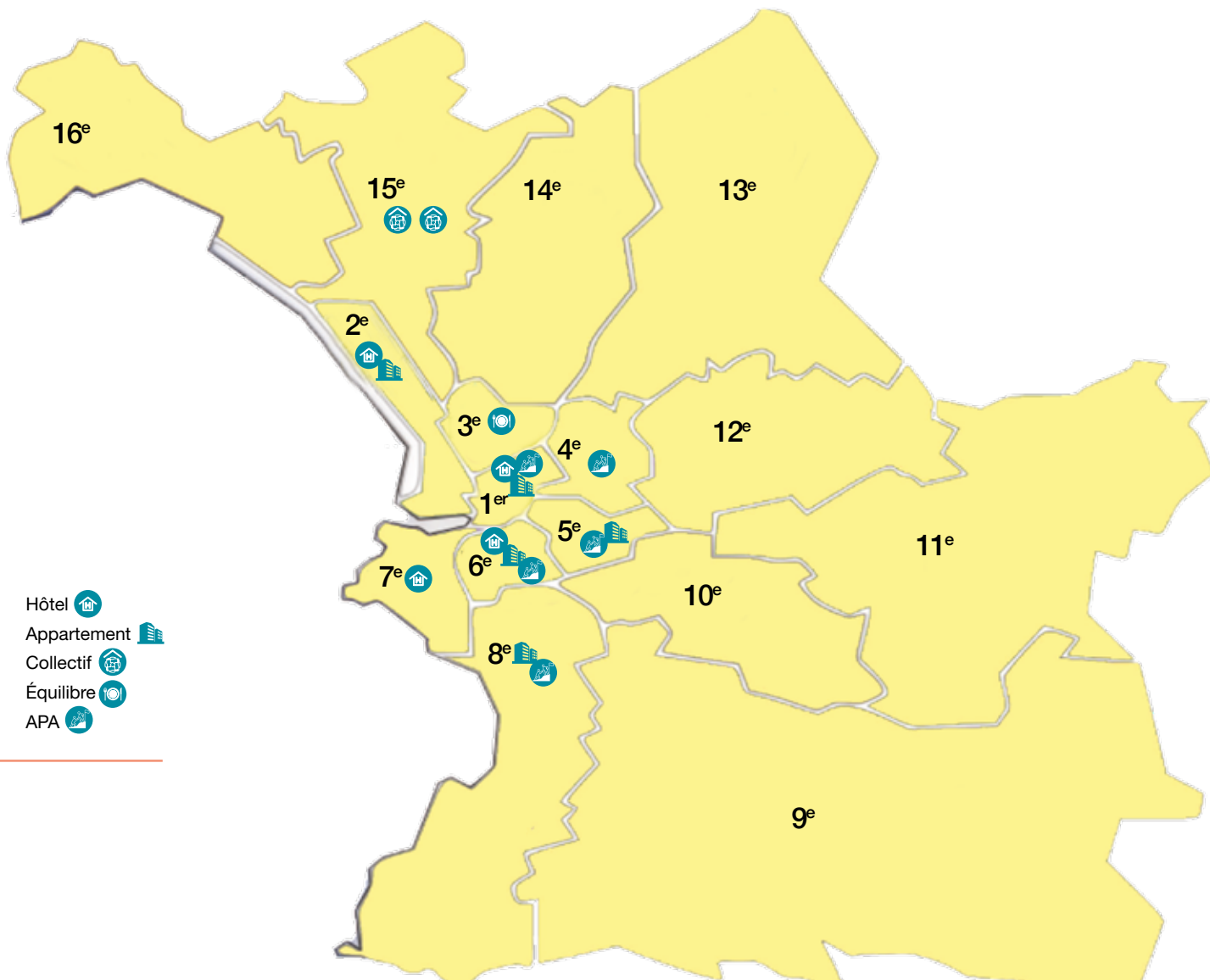
## Groupe addap13





# CARTOGRAPHIE

## MARSEILLE



- Hôtel
- Appartement
- Collectif
- Équilibre
- APA

**SERVICE ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS ATYPIQUES**

**MARSEILLE ET HORS MARSEILLE - 22 PLACES**

- 1 cheffe de service éducatif
- 8 travailleurs sociaux (5 à Marseille et 3 en dehors)
- 3 surveillants de nuit mobiles
- 1 psychologue clinicienne (mobile et vacataire)
- 1 personnel infirmier

**Appartements – Apart hôtel - Hôtels**  
Marseille – Arles – Istres - Miramas

**SERVICE MISE À L'ABRI POUR ÉVALUATION**  
Séléna Delpont, Directrice

**MARSEILLE 100 PLACES**

- 2 cheffes de service éducatif
- 6 juristes (Marseille et hors Marseille)
- 18 travailleurs sociaux
- 2 infirmiers et 1 aide-soignant
- 2 veilleurs de nuit
- 1 maîtresse de maison

**Premier accueil**  
35 boulevard de Briançon - 13003

**4 hôtels – 100 places**

- Résidence Estelle - 13006 - 30 places
- Terminus - 13002 - 40 places
- Alcazar - 13001 - 30 places

**SERVICE HÉBERGEMENT DIVERSIFIÉ MECS**  
Clémentine Bonifay-Besson, Directrice

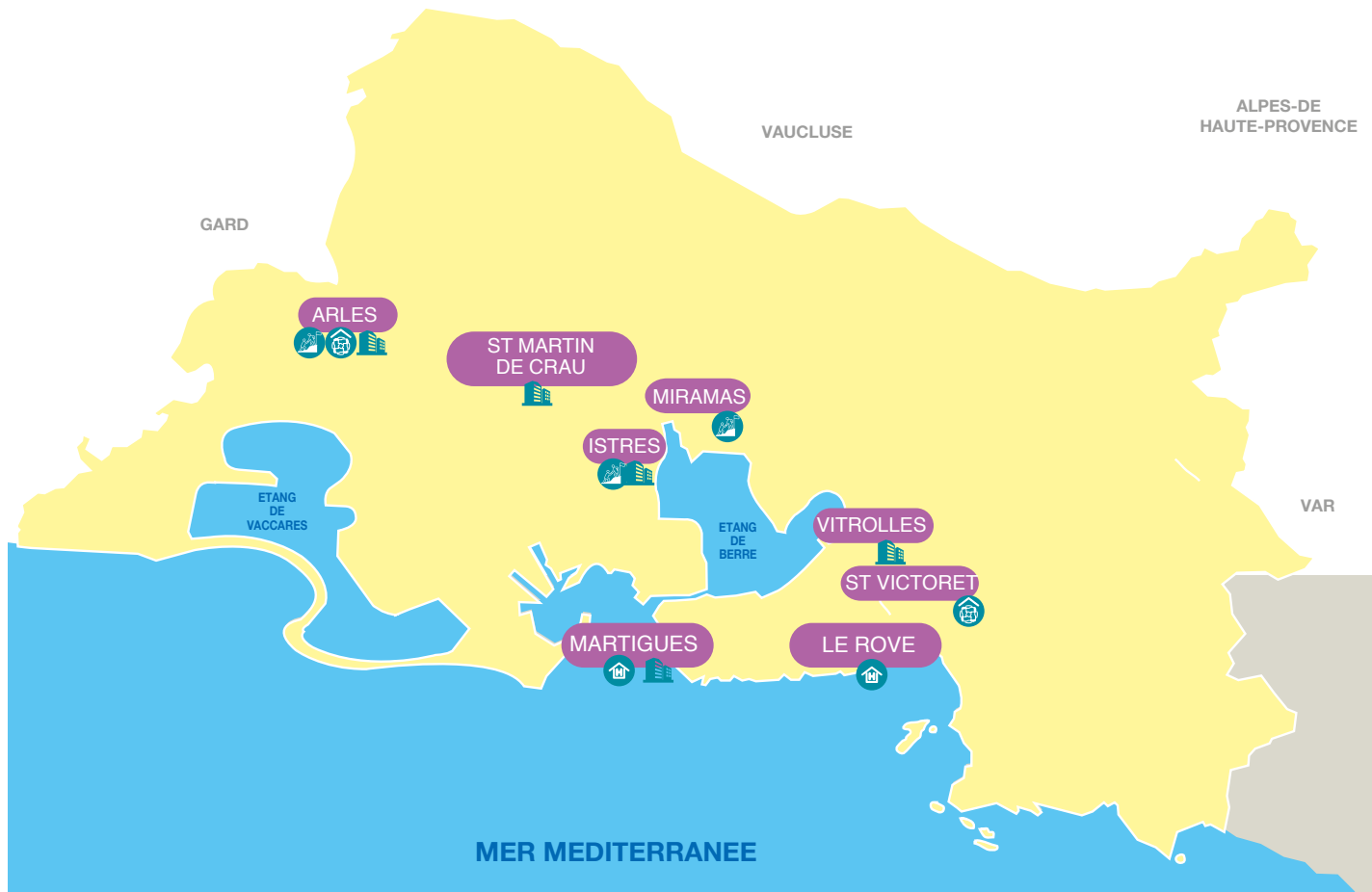
**MARSEILLE 110 PLACES**

COLLECTIF COUGIT-13015	COLLECTIF TUILLERIES -13015
50 PLACES: 2 unités éducatives (25 places)	12 PLACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>● 1 chef de service éducatif</li> <li>● 16 travailleurs sociaux</li> <li>● 2 personnels infirmiers</li> <li>● 5 veilleurs de nuit</li> <li>● 1 maîtresse de maison</li> <li>● 0,5 factotum</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 0,5 chef de service éducatif</li> <li>● 7 travailleurs sociaux</li> <li>● 0,5 personnel infirmier</li> <li>● 3 veilleurs de nuit</li> <li>● 1 maîtresse de maison</li> <li>● 0,5 factotum</li> </ul>
UNITES APPARTEMENTS ET REPLI HOTEL	
48 PLACES	
25 APPARTEMENTS (42 PLACES)	1 HÔTEL (6 PLACES)
<ul style="list-style-type: none"> <li>● 0,5 chef de service éducatif</li> <li>● 6 travailleurs sociaux</li> <li>● 0,5 personnel infirmier</li> <li>● 2 veilleurs de nuit</li> </ul>	



# CARTOGRAPHIE

## HORS MARSEILLE



- Hôtel
- Appartement
- Collectif
- Équilibre
- APA

### SERVICE ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS ATYPIQUES

#### MARSEILLE ET HORS MARSEILLE - 22 PLACES

- 1 cheffe de service éducatif
- 8 travailleurs sociaux (5 à Marseille et 3 en dehors)
- 3 surveillants de nuit mobiles
- 1 psychologue clinicienne (mobile et vacataire)
- 1 personnel infirmier

Appartements – Appart hôtel - Hôtels  
Marseille – Arles – Istres - Miramas

### SERVICE MISE À L'ABRI POUR ÉVALUATION

Séléna Delpont, Directrice

#### HORS MARSEILLE / 50 PLACES

- 1 cheffe de service éducatif
- 6 Juristes (Marseille et hors Marseille)
- 8 travailleurs sociaux
- 1 personnel infirmier

Hôtel résidence Les Catalans  
Vitrolles - 50 Places

### SERVICE HÉBERGEMENT DIVERSIFIÉ MECS

Franck Olivares, Directeur

#### HORS MARSEILLE 100 PLACES

EST	OUEST
51 PLACES	49 PLACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>● 1 cheffe de service éducatif</li> <li>● 8 travailleurs sociaux</li> <li>● 1 CIP</li> <li>● 1 personnel infirmier</li> <li>● 2 veilleurs de nuit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 1 cheffe de service éducatif</li> <li>● 8 travailleurs sociaux</li> <li>● 1 CIP</li> <li>● 1 personnel infirmier</li> <li>● 2 veilleurs de nuit</li> </ul>
<p><b>Le Roze</b> 1 hôtel - 24 places</p> <p><b>Vitrolles</b> 2 appartements - 9 places</p> <p><b>Martigues</b> 7 Appartements - 13 places</p> <p><b>Saint-Victoret</b> 1 maison de ville - 5 places</p>	<p><b>Arles</b> 1 maison de ville - 6 places 2 appartements - 6 places</p> <p><b>Istres</b> 4 appartements - 13 places</p> <p><b>Martigues</b> 1 Hôtel - 18 places</p> <p><b>Saint-Martin-de-Crau</b> 2 appartement - 6 places</p>



# PROTECTION DE L'ENFANCE



# PRÉAMBULE AU PROJET PÉDAGOGIQUE 2023

**Nous identifions trois axes de travail transversaux à l'ensemble des services tarifés de protection de l'enfance pour la prise en charge des mineurs non accompagnés et des adolescents atypiques.**

## DIVERSIFICATION DES HÉBERGEMENTS

Conformément à la loi Taquet, nous poursuivrons tout au long de l'année des modifications déjà largement amorcées en 2022 de manière à parvenir à une quasi suppression des prises en charge hôtelières.

Dans le **service Hébergement diversifié**, au-delà de la stricte observance de la loi, nous poursuivrons ce volet sur la base de modalités différenciées de manière à pouvoir proposer des hébergements adaptés aux différents profils et degrés d'autonomie des jeunes mineurs non accompagnés que l'on nous confie.

La location d'appartements s'adressera à des jeunes déjà relativement autonomes (2/3 jeunes), les petites maisons (5/6 jeunes) comprenant un espace dédié aux professionnels sont davantage adaptées à des adolescents plus jeunes et/ou des profils plus fragiles. Enfin, nous irons à Martigues vers une prise en charge collective dans un établissement conforme de type MECS. L'ensemble de notre dispositif doit permettre des logiques de parcours internes souples et gradués car nous souhaitons mettre à profit le temps de notre prise en charge pour préparer au mieux ces jeunes gens manquant de relais de proximité aux conditions réelles d'une vie d'adulte autonome dans notre société.

De même le **service Accueil des adolescents atypiques** poursuivra la dynamique de location d'appartements et s'engagera dans la modélisation de petits collectifs permettant aux jeunes de se sentir autonomes mais pas seuls (espaces dédiés aux professionnels).

Pour le **service Accueil et mise à l'abri pour évaluation**, la suppression de la file active actée en cours d'année 2022 reste fragile car très dépendante du nombre d'arrivées, difficile à anticiper. C'est pourquoi là aussi le modèle d'un lieu d'accueil unique reste à nos yeux la clé d'une réussite durable, et d'une réponse pérenne aux exigences du cadre légal (mise à l'abri immédiate) dans l'intérêt des bénéficiaires et des équipes éducatives. La gestion des flux est en effet plus aisée à partir d'un collectif centralisé, plus modulable que les conventions passées avec les hôtels. Cela permettrait à la fois « d'absorber » ponctuellement une augmentation du nombre de personnes accueillies, en accord avec les services départementaux, et de réduire l'accueil sans incidence financière notable lorsqu'il y a moins de personnes (alors qu'il est plus difficile de réduire les volumes hôteliers conventionnés).

En outre, un lieu unique produirait une meilleure organisation du travail, des mutualisations de moyens (démarches regroupées), permettant de gagner un temps précieux et de rationaliser les déplacements, extrêmement chronophages pour les équipes éducatives.

## AFFINER LES PRISES EN CHARGE ÉDUCATIVES SUR LA BASE DES OUTILS DE LA LOI 2002-2

Ce travail, largement engagé en 2022, devra se poursuivre et sera le support de l'amélioration continue de la qualité du service rendu à l'ensemble des jeunes gens que l'ASE nous confie.

Que ce soit pour les mineurs non accompagnés ou les adolescents atypiques, il nous faudra continuer à adapter ces outils au fur et à mesure que nous nous les approprions. En effet les MNA sont parfois allophones et majoritairement très éloignés du fonctionnement administratif de la société française. En ce qui concerne les adolescents atypiques, il s'agit de trouver l'équilibre entre la nécessaire conformité

règlementaire et l'impérieuse nécessité éducative de ne pas reproduire des fonctionnements institutionnels qu'ils ont successivement mis en échec et rejetés.

Conformément à la loi et aux travaux préparatoires du schéma départemental, la présentation des livrets d'accueil et DIPC seront les points d'appui incontournables pour associer l'ensemble des publics, quels que soient leurs statuts, au travail engagé avec eux. Ces séquences permettront aux équipes éducatives de :

- ▣ Travailler/adapter les explications données aux jeunes sur le travail engagé et sa finalité.
- ▣ S'assurer de leur bonne compréhension de ces explications.
- ▣ Dans les MECS gagner leur adhésion au Projet pour l'enfant formalisé et régulièrement évalué avec eux.

En retour ces modalités de travail harmonisées permettront à l'encadrement de mesurer les évolutions pédagogiques et de repérer avec les équipes les limites éventuelles de manière à :

- ▣ Adapter les propositions de formation pour une montée générale en compétences.
- ▣ Prévenir les risques professionnels.
- ▣ S'engager collectivement dans une logique d'amélioration continue du service rendu.
- ▣ Prévenir la maltraitance.

## **Etoffer les équipes éducatives**

Dans un premier temps, il s'agira d'augmenter le ratio jeunes/éducateurs dans le service prenant en charge les adolescents atypiques car de fait les profils de ces jeunes requièrent une attention et une disponibilité éducatives particulières si l'on veut, au-delà de leur stabilisation dans le service, pouvoir engager avec eux un véritable travail permettant de déboucher à l'issue de la prise en charge, soit sur une intégration dans le droit commun, soit sur une orientation adaptée, en accord avec chacun des jeunes.

Dans un deuxième temps, il faudrait renforcer l'ensemble des équipes pluridisciplinaires avec des postes de psychologues, toutes activités confondues, et être très vigilants aux ratios jeunes/éducateurs dans l'ensemble des MECS, à la fois pour le service rendu aux jeunes et pour les conditions de travail des équipes éducatives engagées auprès de nos publics.



# POLE MINEUR NON ACCOMPAGNÉS

## SERVICE ACCUEIL ET MISE À L'ABRI POUR ÉVALUATION

### PRÉAMBULE

L'année 2022 aura été l'occasion de mettre en œuvre de nouvelles modalités opérationnelles au sein du service d'accueil de mise à l'abri pour évaluation. Néanmoins, tous les changements envisagés et projetés n'ont pas encore pu être mis en place au moment où nous écrivons et le projet 2023 s'inscrit dans ce contexte de transition. Il permettra de décrire ces nouvelles pratiques à approfondir et perfectionner.

La configuration actuelle distingue entre un Premier accueil guichet et la Mise à l'abri pour évaluation éducative et sociale.

Au premier accueil les travailleurs sociaux établissent avec les personnes qui s'y présentent pour la première fois une « fiche de premier contact », transmise aux services du conseil départemental, et signifiant leur entrée dans le dispositif avec inscription dans la file active. Cet accueil permet également de repérer les plus grandes vulnérabilités et de parer aux urgences (besoins primaires et sanitaires). 2022 a vu pour la première fois la disparition de l'attente et nous sommes donc parvenus à mettre en œuvre une mise à l'abri immédiate de tous les publics. Pour 2023 notre objectif central est de maintenir cette immédiateté.

Durant la phase de mise à l'abri, qui court de l'entrée de la personne dans les hébergements dédiés jusqu'à sa sortie du dispositif, nous mettons en place un filet de sécurité éducatif (démarches, soins...) qui stabilise les bénéficiaires et permet de recueillir les observations éducatives qui viendront étayer l'évaluation.

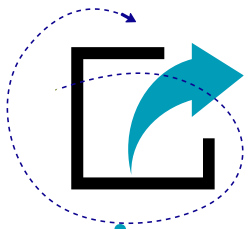
Les modifications apportées à la procédure d'évaluation en 2022 ont permis la mise à l'abri immédiate : les délais d'évaluation ont été en effet substantiellement réduits avec la mise en œuvre de deux échelles/temporalités dans les évaluations. Des évaluations ont été finalisées sous cinq jours pour les personnes « manifestement » mineures et les personnes « manifestement majeures ». Au terme de ces cinq jours, nous procédons respectivement aux orientations en protection de l'enfance et aux sorties du dispositif, avec l'avantage non négligeable d'une plus grande sécurité pour les jeunes que nous appelons les « petits ». Les personnes n'entrant pas dans ces catégories immédiatement repérables, bénéficient d'un processus d'évaluation plus long avec recueil des observations éducatives (15 jours).

Malgré ces modifications de fond et leurs effets, faute d'un lieu unique de mise à l'abri, la prise en charge au sein de plusieurs établissements hôteliers reste chronophage et contrevient encore parfois à l'immédiateté que nous visons.

**L'année 2023** sera l'occasion d'asseoir les nouvelles pratiques mises en œuvre en 2022 concernant l'accueil des publics, l'entretien d'évaluation et le recueil des observations éducatives.

Elle permettra également de mieux travailler les situations nouvelles que sont les « ventilations » des jeunes évalués mineurs vers d'autres départements, qui déstabilisent souvent les jeunes concernés et par voie de conséquence les équipes éducatives. Il nous faudra également travailler les modalités d'accompagnement du public dit « judiciairisé », que nous avons évalué comme majeur mais qui a introduit des recours suspensifs et qui reste dans le service jusqu'au terme de ce processus judiciaire, ce qui n'est pas sans poser des problèmes aux équipes de terrain.

Enfin, 2023 devrait marquer l'abandon des hébergements hôteliers au profit d'établissement d'accueil collectif unique.



# LA DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE 2023 DU SERVICE ACCUEIL ET MISE À L'ABRI POUR ÉVALUATION COMPREND LES AXES DE TRAVAIL SUIVANTS



## AXES DE TRAVAIL

- Accueil et information du public
- Recueil des observations éducatives
- Entretiens d'évaluation
- Situations jeunes MNA « ventilés » vers d'autres départements
- Perspective hébergement collectif
- Accompagnement des jeunes en situation judiciaire



## ACCUEIL ET INFORMATION DU PUBLIC

**LOCALISATION :** Marseille / Hors Marseille

### PUBLIC CIBLE

⇒ Les personnes se présentant dans le service et se déclarant comme « mineurs non accompagnés ». Conformément au cadre légal en vigueur, ce public doit bénéficier d'une mise à l'abri et d'une évaluation de la minorité et de l'isolement.

### FAITS OBSERVÉS / DIFFICULTÉS REPÉRÉES DANS LA CONFIGURATION ACTUELLE DU SERVICE

⇒ Le premier semestre 2022 aura permis une mise à l'abri immédiate. Néanmoins cette immédiateté relève toujours d'un équilibre complexe et les efforts faits ne permettent pas de l'assurer selon les flux.

⇒ L'autre point d'inquiétude et de vigilance porte sur l'intelligibilité de l'information transmise à ce public dans un contexte d'accélération des prises en charge.

### OBJECTIFS POURSUIVIS

- ⇒ Recevoir les personnes se présentant comme « mineurs non accompagnés » et les faire entrer immédiatement en mise à l'abri sur place pour évaluation de leur minorité et leur isolement.
- ⇒ Dispenser dès leur entrée aux personnes accueillies l'information nécessaire sur le fonctionne-

ment du service, l'objet de la prise en charge, ses étapes et potentielles issues : l'évaluation de la minorité et de l'isolement, les différentes issues possibles et leurs conditions de sorties respectives. Cette information doit être claire et cohérente avec la situation de l'utilisateur.

- ⇒ S'assurer de la bonne compréhension de ces informations et leurs implications par les usagers.
- ⇒ Parer aux grandes urgences en termes de besoins primaires et de santé dans le temps de la prise en charge dans le service.
- ⇒ Orienter en protection de l'enfance les personnes reconnues manifestement mineures.
- ⇒ Accompagner vers le 115 les personnes reconnues manifestement majeures.

### ANALYSE DE LA SITUATION

- ⇒ Pour le public l'entrée dans le service est synonyme de l'achèvement d'un parcours, de « l'arrivée ». Pourtant, il ne s'agit que du début d'un parcours administratif, en protection de l'enfance... ou en sortie sèche. A ce stade, de nombreuses informations sont « inaudibles » du fait de la situation de grande précarité du public et de la représentation qu'il s'est forgée sur la société d'accueil.
- ⇒ La préoccupation du public porte majoritairement sur l'hébergement et la réponse aux besoins primaires.
- ⇒ C'est pourquoi lors de l'entrée en mise à l'abri, il peut être difficile d'articuler cette nécessaire transmission d'informations (droit de l'utilisateur à une information claire) et le besoin des personnes

de « se reposer ». Conformément à la loi du 07 février 2022, un délai de répit doit être accordé.

- ⇒ Il faut veiller à réunir les conditions d'un entretien réellement « individualisé », autant pour le ressenti de l'utilisateur et son acceptation de ce qui lui est dit, que pour le ressenti des travailleurs sociaux en charge de cette mission.
- ⇒ Il n'est pas rare d'avoir la sensation que les jeunes n'ont pas compris les informations qui leur sont délivrées à leur arrivée, les barrières linguistiques jouant bien sûr un rôle conséquent.
- ⇒ L'information sur l'évaluation éducative et sociale est toujours donnée à de nombreuses reprises mais il est courant qu'au moment du rendez-vous, les usagers disent ne pas comprendre l'objet de l'entretien et semblent ne pas avoir mesuré quelles informations leur seraient demandées.
- ⇒ En outre les statuts diffèrent selon les situations et la transmission de l'information est encore complexifiée lorsque d'autres acteurs délivrent de leur côté une information souvent différente (bénévoles et/ou avocats par exemple). Les personnes sont alors « perdues » entre les différents acteurs et ne comprennent plus qui s'occupe de quoi.
- ⇒ Enfin, l'information que nous devons donner est très souvent en fort décalage avec les attentes du public. Nous parlons de l'évaluation éducative et sociale et les jeunes sont en demande d'information concernant le « foyer », « aller à l'école », « trouver un patron ».

## MODES OPÉRATOIRES PROPOSÉS EN 2023

- ⇒ Prendre un temps minimal pour « accueillir » la personne et la rassurer : donner d'abord les informations par rapport à ses besoins concrets du moment (présentation de l'hébergement, modalités de restauration, horaires, contacts...), recueillir ses réactions.
- ⇒ Ensuite seulement expliquer le cadre légal et installer dans l'hébergement.
- ⇒ L'éducateur remet le livret d'accueil (avec règlement de l'hôtel, plan avec localisation de l'hôtel, différentes adresses nécessaires et numéros des éducateurs).
- ⇒ L'éducateur accompagne le jeune dans sa chambre et lui présente son colocataire (qui a été prévenu de cette arrivée).
- ⇒ Présentation aussi aux autres jeunes pour mettre en place la socialisation et la pair-aidance dès le début : nous encourageons l'entraide entre les jeunes.

- ⇒ Pour des profils plus « timides », encouragement plus important et mise en lien avec des jeunes sur des temps précis : repas par exemple.
- ⇒ Communication du second rendez-vous avec l'éducateur référent, pour donner une première temporalité : rendez-vous inscrit sur le livret d'accueil.
- ⇒ Possibilité de programmer un rendez-vous en amont de l'évaluation avec un jeune s'il montre de grosses difficultés à comprendre.
- ⇒ Accompagnement aux démarches d'urgence et mise en lien avec l'équipe infirmière chaque fois que de besoin.
- ⇒ Mise à profit des temps d'accueil, de présences éducatives aux repas et d'accompagnements aux démarches et d'explications pour recueillir les observations éducatives en vue du document d'évaluation éducative et sociale.

## ENJEU/INNOVATION 2023

- ⇒ Elaborer un schéma global de la prise en charge des MNA, illustré et accessible afin de donner dès l'arrivée dans le service une information claire sur la base d'un support visuel. L'idée est d'utiliser différents types de métaphores (maisons, escaliers...) afin de pouvoir transmettre une information sur la temporalité de la prise en charge et ses différentes issues.
- ⇒ Travailler à un recueil statistique des sorties vers le 115 en vue de l'amélioration du dispositif.
- ⇒ Continuer la remise à jour du livret d'accueil : explications éducatives bien distinctes des explications juridiques (retravaillée, dépouillée, ajout AEM...), partie agenda (rendez-vous avec l'éducateur référent...), et informations pratiques : horaires de la permanence de santé par ex., annuaire interne.
- ⇒ Poursuivre la construction d'un livret de sortie pour les personnes reconnues mineures pour leur expliquer la suite du parcours et pour les personnes reconnues majeures indiquant les lieux ressources etc. et les démarches juridiques possibles.

## PARTENARIAT / POINTS D'APPUI

- ⇒ Les liens réguliers avec les services du conseil départemental.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ⇒ Proportion des mises à l'abri immédiates.



## RECUEIL DES OBSERVATIONS ÉDUCATIVES

**LOCALISATION :** Marseille / Hors Marseille

### PUBLIC CIBLE

⇒ Les personnes s'étant présentées dans le service en se déclarant « mineurs non accompagnés » et étant en mise à l'abri pour évaluation éducative et sociale de leur situation en termes de minorité et d'isolement.

### FAITS OBSERVÉS / DIFFICULTÉS

#### REPÉRÉES

- ⇒ Les délais de réalisation impartis, conjugués à l'enjeu de l'évaluation pour l'avenir du public rendent les choses difficiles pour les équipes éducatives.
- ⇒ Les jeunes sont focalisés sur l'accompagnement et son enjeu : ils ne prennent pas forcément le temps d'être « eux-mêmes », ce qui peut fausser les observations, faire estimer adulte un adolescent aguerri par son parcours antérieur par exemple. Les jeunes sont stressés au moment des rendez-vous avec les référents car ils savent qu'ils sont en cours d'évaluation.
- ⇒ Ce risque d'erreur est difficile à vivre pour les professionnels. Le facteur temps est décisif et le point de vue des éducateurs évolue quelquefois au cours de la mise à l'abri.
- ⇒ Les équipes s'attachent à observer le rapport à l'adulte, l'autonomie dans la vie quotidienne et la rapidité à se repérer dans un système social/administratif différent du leur, la vie en collectivité car les places qui sont prises par les personnes sont éloquentes : protection ou bien demande de protection par le groupe, etc.
- ⇒ Ces moments informels où les personnes sont un peu plus spontanées sont privilégiés pour les observations... mais trop rares dans le temps imparti. Ils permettent de pointer d'éventuels décalages entre les attitudes des personnes dans les temps formels (médecins, administrations...) et leurs postures/interactions dans ces interstices de sociabilité.
- ⇒ Il faudrait « sanctuariser » des temps de rédaction des observations, leur donner un cadre formel, sur le papier (trame) et dans les plannings.
- ⇒ La connaissance réduite des jeunes et les barrières linguistiques sont des obstacles récurrents.
- ⇒ Certains publics sous emprise se montrent très peu présents sur les collectifs et cela rend difficile leur observation.

### OBJECTIFS POURSUIVIS

- ⇒ Rassembler, à partir de l'observation des moments informels et des moments partagés avec le jeune, des éléments objectivables permettant de donner un avis sur la relation aux adultes établie par les personnes (besoin, symétrie...), leur degré d'autonomie et leur comportement/sociabilité : ces éléments seront consignés dans le document d'évaluation éducative et sociale transmis aux services compétents.
- ⇒ Concernant le complément d'information relatif aux observations éducatives : approfondir et améliorer la technicité de cette pratique en associant au maximum les équipes éducatives.

### MODES OPÉRATOIRES PROPOSÉS EN 2023

#### Observer les personnes dès leur arrivée

- ⇒ Sont-elles arrivées seules ou pas dans le service ? Ce premier élément est un indicateur en matière d'isolement et/ou d'âge.
- ⇒ Évaluer la présence ou pas de vulnérabilités et d'urgences qui peuvent nécessiter des prises en charge immédiates (sanitaires, psychiques, indépendamment de l'âge estimé).
- ⇒ Évaluer la présence d'éléments à l'appui d'une minorité « manifeste ».
- ⇒ Observer l'état d'hygiène car il renseigne sur l'isolement et peut déterminer les premières réponses de l'équipe avant même l'explication du dispositif (réponse aux besoins primaires).
- ⇒ Observer le positionnement des personnes par rapport aux informations données sur le dispositif est révélateur du degré d'autonomie.

#### Observer les personnes dans les cinq premiers jours

- ⇒ Mettre à profit les temps de repas pour observer les places prises dans le groupe et si elles confirment ou infirment le ressenti premier des éducateurs qui ont accueilli les personnes.
- ⇒ Banaliser une demi-journée ou quelques heures pour voir les personnes au-delà des aspects administratifs et réglementaires : faire un tour du quartier, aller faire une course, bavarder à bâtons rompus après ou avant un repas, au moment du petit déjeuner, etc.

#### Observer les personnes dans le cadre du complément d'information

- ⇒ Accompagnements quotidiens / interactions avec les éducateurs et entre les jeunes dans la salle commune et les temps des repas : ces temps informels aident les éducateurs-éva-

luateurs à documenter leur avis sur le rapport des jeunes à leurs pairs, aux adultes (hôtels, transports, médecins, administratifs...).

- ⇒ Chaque fois que possible proposer des sorties éducatives collectives qui sont une autre manière d'observer, dans un autre lieu, sur la base de moments de détente ; en parallèle ces moments sont des parenthèses souhaitables pour des jeunes en processus anxio-gène d'évaluation.
- ⇒ L'entretien hebdomadaire pour faire le point administratif est un moment permettant de mesurer le degré de compréhension/autonomie des jeunes.
- ⇒ Mettre à profit le temps imparti, même s'il reste court, pour s'attacher aux éventuelles modifications dans les comportements et leur signification.
- ⇒ Prévoir dans les plannings une demi-journée consacrée aux rédactions, sur la base d'une trame facilitant et harmonisant le plan.

## ENJEU/INNOVATION 2023

- ⇒ Poursuivre l'élaboration d'un guide à destination des équipes éducatives reprenant la procédure globale d'évaluation ainsi qu'une aide à la rédaction des éléments éducatifs.
- ⇒ Approfondissement de la technicité du complément d'information et des informations attendues dans ce document.

## PARTENARIAT / POINTS D'APPUI

- ⇒ Participation des infirmiers aux avis motivés et/ou aux observations éducatives : échange avec l'équipe éducative lors des temps sur les hôtels.
- ⇒ Sollicitation si besoin de la psychologue pour éclairage en cas de suspicion de traumatisme par exemple.
- ⇒ Lien plus étroit entre l'équipe juridique / les équipes éducatives / les cheffes de service.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ⇒ Gain de temps dans le travail quotidien des éducateurs qui se concentreront majoritairement sur les situations qu'ils ne peuvent trancher dans les cinq jours.
- ⇒ Proportion des évaluations pour minorité ou majorité manifestes.
- ⇒ Respect de temps dédiés à la rédaction des éléments éducatifs, permettant de produire des documents de qualité et de repérer éventuellement des points de difficulté récurrents, de manière à pouvoir outiller lorsqu'il le faut.
- ⇒ Recueil pluridisciplinaire systématique (juristes, travailleurs sociaux, équipe infirmière) des observations pour les évaluations avec complément d'information plus riches et plus complètes, elles sont un meilleur service rendu aux usagers et plus facile à porter pour chacun des participants.



## ENTRETIENS D'ÉVALUATION

**LOCALISATION :** Marseille

### PUBLIC CIBLE

⇒ L'ensemble des personnes en mise à l'abri fera l'objet d'un entretien d'évaluation.

### FAITS OBSERVÉS / DIFFICULTÉS

#### REPÉRÉES

##### Pour les deux formats d'évaluation

- ⇒ Les jeunes sont souvent inquiets, stressés, ils ont besoin d'être rassurés et de recevoir des réponses à leurs interrogations sur l'évaluation éducative et sociale (EES).
- ⇒ Les jeunes expriment une lassitude de devoir « répéter » leur histoire.
- ⇒ Ils ont peur d'un mauvais jugement de l'évaluateur pendant l'évaluation (poids de cette décision sur leur avenir).
- ⇒ Le stress peut les déstabiliser pendant l'entretien d'évaluation : il faut savoir tenir compte de ce paramètre. Le traumatisme présent chez de nombreux jeunes peut compliquer la conduite de l'entretien.
- ⇒ Difficulté pour certains jeunes de se présenter à l'entretien d'évaluation.
- ⇒ Il est nécessaire d'accompagner les équipes éducatives dans ce double rôle d'éducateur/évaluateur qui pose problème dans des situations complexes et/ou face à des divergences internes sur la minorité.
- ⇒ Difficulté à informer les jeunes d'une évaluation émettant des doutes sur leur minorité.
- ⇒ Il est nécessaire de présenter cet aspect du travail dès l'entretien d'embauche des travailleurs sociaux dans le service : insister sur ce rôle d'évaluateur.

### OBJECTIFS POURSUIVIS

- ⇒ Mettre en place toutes les conditions réglementaires et humaines pour un déroulement optimal des entretiens d'évaluation de minorité et d'isolement de ce public.
- ⇒ Accueil inconditionnel des bénéficiaires et égalité assurée dans les parcours et démarches.
- ⇒ Rassembler pendant l'entretien d'évaluation un faisceau d'indices précis pour aider la décision de manière rigoureuse et bienveillante. Adjoindre à ce matériau les observations éducatives recueillies pendant la prise en charge de la personne dans le service.

- ⇒ Transmettre les évaluations conformément aux attentes des services du conseil départemental, dans la forme et le fond.
- ⇒ Respecter les délais impartis par les services du conseil départemental pour renforcer/maintenir la fluidité du dispositif (suppression de la file active).

### MODES OPÉRATOIRES PROPOSÉS EN 2023

#### Pour les deux formats d'évaluation

- ⇒ Organisation de présence régulière de juristes sur les lieux d'hébergement afin d'expliquer l'évaluation et ses enjeux, présenter les différentes issues de la procédure, expliquer les démarches liées à leur statut (obtention des documents d'identité et titre de séjour ou d'asile, voie de recours...).
- ⇒ Préparation du jeune à l'EES : explication, description de l'entretien et réponses aux questions tout au long de la mise à l'abri, via les entretiens éducatifs notamment.
- ⇒ Mener les entretiens en présence d'un interprète chaque fois que nécessaire : demander aux jeunes au préalable dans quelle langue ils souhaitent effectuer leur entretien d'évaluation.
- ⇒ Transmission de l'évaluation aux services du conseil départemental.
- ⇒ Accompagnement des jeunes par un éducateur de leur hôtel (si possible leur référent) pour chaque évaluation : l'éducateur restant avec eux jusqu'au début de l'entretien. Cet accompagnement est réfléchi en fonction du degré d'autonomie du jeune.
- ⇒ Approfondissement du travail avec les équipes éducatives autour des questions de minorité ou majorité manifeste.
- ⇒ Adjoindre au compte-rendu de l'entretien d'évaluation les observations éducatives recueillies pendant la durée de la prise en charge (travailleurs sociaux et équipe infirmière).
- ⇒ A la sortie de l'entretien d'évaluation, entretien si besoin avec le travailleur social pour revenir sur les enjeux de l'évaluation, et énoncer clairement les deux cas de figure possibles à présent.
- ⇒ Information des jeunes sur le positionnement arrêté par le service dans le document d'évaluation.
- ⇒ Travail collégial entre l'équipe de juristes et l'équipe éducative pour la rédaction du complément d'information.

### ENJEU/INNOVATION 2023

- ⇒ S'attacher à la préparation psychique des jeunes à l'évaluation : ménager les entretiens nécessaires de manière à ce qu'ils soient moins stressés.
- ⇒ Respect du délai de répit prévu par la loi du 02 février 2022.
- ⇒ Améliorer la communication des informations utiles pendant la mise à l'abri et notamment les démarches administratives liées à leur statut (droit des étrangers).
- ⇒ Réaménager les salles d'évaluations : plus colorées avec biscuits et boissons à disposition.

### PARTENARIAT / POINTS D'APPUI

- ⇒ La trame actuelle des entretiens est complète et facilite la rédaction de ce document.
- ⇒ Communication efficace et rapide des réponses aux évaluations de la part du CD13

### INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ⇒ Rythme de transmission des évaluations aux services du département.
- ⇒ Moyenne des durées de prise en charge : harmonisée, et avec sortie rapide effective quelle que soit l'issue de l'évaluation de manière à fluidifier le dispositif (suppression de la file active actuelle).



## SITUATIONS DES MNA « VENTILÉS » VERS D'AUTRES DÉPARTEMENTS

**LOCALISATION :** Marseille / Hors Marseille

### CONTEXTE

⇒ Le ministère de la Justice publie tous les ans un arrêté fixant pour l'année en cours les objectifs de répartition proportionnée des accueils de mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille, c'est-à-dire les mineurs non accompagnés. Chaque conseil départemental se voit attribuer dans ce cadre un pourcentage correspondant à sa quote-part pour l'année. Il devra en conséquence accueillir des mineurs venant d'un autre département s'il fait peu d'évaluations, ou pourra en transférer une fois la minorité confirmée s'il en a évalué plus qu'il ne doit en protéger dans les services de l'ASE.

### FAITS OBSERVÉS / DIFFICULTÉS

#### REPÉRÉES

- ⇒ Au deuxième trimestre 2022, beaucoup de jeunes ont été ventilés des Bouches-du-Rhône vers d'autres départements à la suite de leur évaluation éducative et sociale.
- ⇒ Généralement, la Direction de service reçoit l'information de cette ventilation par le biais des agents administratifs ou des Inspecteurs Enfance Famille du Département.
- ⇒ A la suite de cette information, les Cheffes de service se mettent en lien avec le Département concerné pour organiser le voyage.
- ⇒ Un billet de train est réservé et transféré à l'équipe éducative ; cette information est communiquée à la structure où le jeune sera accueilli.
- ⇒ Lorsque l'information est donnée aux jeunes concernés, plusieurs cas de figure se produisent.
  - 1- Une petite minorité de jeunes sont plutôt contents de partir suite notamment à des difficultés rencontrées à Marseille (risques de la grande ville).
  - 2- Pour certains jeunes, cette décision ne pose pas de problème particulier et est audible : ils ont intégré la logique du parcours et ils s'appuient sur l'élément positif que constitue la confirmation d'un placement à l'ASE où ils seront accompagnés pour la suite de leur parcours. Il s'agit là majoritairement de jeunes n'ayant pas ou peu de liens communautaires.

3- Mais toute une partie des jeunes est réfractaire à cause de leur attachement à la ville de Marseille, à cause des liens tissés depuis leur arrivée et du tissu communautaire retrouvé dans la ville phocéenne. Par exemple, il y a des jeunes qui trouvent Marseille très similaire à leur ville d'origine et souhaitent y rester. Ils y retrouvent les mêmes codes de vie, ils ne se sentent pas perdus.

4- Enfin il y a des jeunes qui « refusent » catégoriquement de partir : ils sont intégrés dans un réseau de criminalité qui les exploite et les empêche de partir. Pour ceux-là, le placement dans une structure ASE serait compliquée dans tous les cas mais il se trouve empêché par cette difficulté supplémentaire.

⇒ Dans certaines configurations administratives, la ventilation a pu être notifiée alors que le jeune était avec nous depuis un certain temps, ce qui est alors déstabilisant pour le jeune et pour l'équipe, au vu des démarches administratives et sociales déjà engagées (Education nationale, etc.).

### CONSÉQUENCES DE LA SITUATION

- ⇒ La décision de ventilation ne semble pas corrélée au recueil des informations éducatives que le service a formulées lors de l'évaluation éducative et sociale, ce qui est particulièrement regrettable pour certains jeunes. En effet, ceux pour lesquels la sortie du département et de Marseille notamment serait profitable seront orientés sur place et pour d'autres aux liens locaux établis, ce sera un déchirement.
- ⇒ Le manque d'information concernant le lieu d'arrivée est insécurisant pour le jeune et empêche les éducateurs de préparer réellement son départ. L'équipe dans la majorité des cas n'a pas de liens avec la structure accueillante qui ne pourra pas, de son côté, mettre à profit notre expertise éducative.
- ⇒ Une complication supplémentaire intervient au moment du voyage car certains jeunes ne parlent pas le français, ont des difficultés à s'orienter et arriver à destination. Le trajet dans ces conditions est extrêmement fragilisant et les jeunes ne sont pas toujours accueillis dans la gare d'origine.

- ⇒ Une fois arrivés, une proportion importante des jeunes continue à contacter les éducateurs de notre service, faisant état de prises en charge lacunaires... ou cherchant simplement à faire vivre le lien ? L'équipe éducative est impuissante, ce qui est parfois très frustrant.
- ⇒ A contrario, lorsque des liens s'établissent entre les équipes d'accueil et la nôtre, des contacts se formalisent, des informations s'échangent et dans ces conditions nous observons des prises en charge plus réussies. Les jeunes sont sécurisés et ressentent de la cohérence.
- ⇒ Enfin, pour les jeunes qui ne se plieront pas à cette injonction, notamment ceux impliqués dans les réseaux parallèles, la conséquence est grave car ils sortent de l'Aide Sociale à l'Enfance et à long terme, se trouveront dans l'impossibilité de régulariser leur situation. Le profil de ces jeunes rend délicate toute intégration en MECS, mais il est possible de travailler localement et au cas par cas en créant des liens avec les structures d'orientation, en vue du maintien dans les structures.
- ⇒ Baisse du nombre de refus de ventilation.



## PERSPECTIVE D'UN HÉBERGEMENT COLLECTIF

**LOCALISATION :** Marseille

### SITUATION ACTUELLE

⇒ Les jeunes en cours d'évaluation sont hébergés dans trois hôtels de l'hyper centre marseillais.

### FAITS OBSERVÉS / DIFFICULTÉS

#### REPÉRÉES

- ⇒ Le fait que les jeunes soient hébergés en centre-ville permet de gagner du temps pour les différentes démarches et facilite leur inclusion.
- ⇒ De même cette localisation permet à l'équipe d'organiser à moindre coût quelques sorties découverte (Pharo, Mucem...).
- ⇒ La situation géographique en hyper centre permet une plus grande autonomie des jeunes du fait de la proximité des structures dont ils ont besoin (préfecture, soins, santé...) mais d'un autre côté la grande ville est pleine de risques, et notamment l'attractivité des réseaux d'économie parallèle est bien présente.
- ⇒ L'existence d'un hôtel dédié aux situations de vulnérabilité (initié en 2021) est une réelle plus-value dans l'accompagnement des jeunes.
- ⇒ L'équipe étant répartie entre les trois hôtels et devant assurer beaucoup d'accompagnements physiques aux démarches, il y a souvent des moments sans éducateur dans les hôtels. Dans cette configuration chaque absence (congé, formation, maladie...) déséquilibre d'autant le quotidien de ces « micro » équipes.
- ⇒ Cette configuration diminue les possibilités de repérage et d'accompagnement (orientations) des problèmes psychologiques, d'addiction qui créent de l'insécurité pour les jeunes concernés et le reste du groupe. D'autant qu'il n'y a pas de ressource thérapeutique dédiée en interne.
- ⇒ L'action du personnel infirmier est également morcelée, ce qui nuit à la qualité des échanges qui pourraient avoir lieu si le personnel soignant était présent toute la journée sur le lieu d'hébergement.
- ⇒ La configuration des hôtels limite fortement les temps collectifs qui permettraient d'observer les jeunes pour nourrir le recueil d'observations éducatives (repas, jeux, projection collectif...) qui accompagne l'Evaluation éducative et sociale.
- ⇒ Le personnel hôtelier en charge de la nuit est un filet de sécurité... mais il est insatisfaisant par manque de lien formalisé et technique avec l'équipe éducative.

⇒ Le budget pour des activités pédagogiques est limité.

### OBJECTIFS POURSUIVIS

- ⇒ Transférer les prises en charge hôtelières vers plusieurs collectifs (100 personnes en tout).
- ⇒ Mettre à profit cette modification pour harmoniser les modalités de fonctionnement.

### POTENTIALITÉS NOUVELLES

- ⇒ Lieu unique adapté (espace vert, salle commune, bureau éducateurs, réfectoire).
- ⇒ Présence éducative en continu.
- ⇒ Rencontres régulières plus faciles avec les jeunes pris en charge (entrée-préparation rdv EES-rédaction EE-profil jeune candidature-rédaction note de candidature).
- ⇒ Gain de temps avec plus grande facilité à regrouper les démarches (CLAT, CEGIDD, audiences, etc.).
- ⇒ Repas pris en commun permettant plus d'interactions, un meilleur confort des personnes accueillies et un recueil plus dense d'observations éducatives.
- ⇒ Présence sur place d'un soignant pouvant alors être identifié comme personne ressource grâce aux possibilités d'échanges informels dans un local adapté (petits soins, confidentialité).
- ⇒ Propositions d'ateliers jeunes réguliers (santé, bien être, citoyenneté, informatique, EES, asile, etc.).
- ⇒ Travail d'équipe plus cohérent et plannings plus stables.
- ⇒ Possibilité de temps partagés permettant de proposer des activités.

### LIMITES/ POINTS DE VIGILANCE

- ⇒ Difficultés inhérentes à la gestion d'un collectif qui atteindrait 50 jeunes.
- ⇒ Risque accru de tensions/possibilités de violences.
- ⇒ Phénomène de groupe... qui peut être négatif et lourd à gérer.
- ⇒ Nécessité d'un agent de sécurité-veilleur de nuit et d'une maitresse de maison.
- ⇒ Nécessité d'accompagner l'équipe éducative vers l'accueil en milieu fermé (contraintes horaires, plannings, etc.).

### ENJEU/INNOVATION 2023

- ⇒ Sécuriser le mode d'accueil spécifique pour les jeunes en vulnérabilité.
- ⇒ Evaluation psychologique dès l'entrée en APU.
- ⇒ Equipe pluridisciplinaire : présence d'un psychologue permettant des évaluations et/ou orienta-

tions, une meilleure gestion quotidienne des problèmes de comportement et une régulation des tensions entre les personnes accueillies.

## ENJEU/INNOVATION 2023

- ⇒ Sécuriser le mode d'accueil spécifique pour les jeunes en vulnérabilité.
- ⇒ Evaluation psychologique dès l'entrée en APU.
- ⇒ Equipe pluridisciplinaire : présence d'un psychologue permettant des évaluations.
- ⇒ Repenser le parc des véhicules en fonction du lieu d'implantation des collectifs (accompagnements jeunes).
- ⇒ Instaurer dans les hôtels (phase transitoire) la présence d'un veilleur de nuit addap13 en plus de l'agent de sécurité de l'hôtel de manière à ce que soit assurés la sécurité mais aussi le lien « éducatif » et les passages de relais techniques si nécessaires.

## PARTENARIAT / POINTS D'APPUI

- ⇒ Association SED (présence de cours de FLE sur les lieux d'hébergement).
- ⇒ Poursuite des ateliers ARPEJ.
- ⇒ Poursuite ateliers artistiques.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ⇒ Présence des jeunes aux différents rendez-vous proposés.
- ⇒ Degré d'adhésion des jeunes aux dispositifs de santé, notamment psychologique.
- ⇒ Nombre de jeunes présents sur les temps de soirées/repas.
- ⇒ Meilleure connaissance du dispositif Evaluation à travers la participation aux ateliers proposés.
- ⇒ Stabilité des équipes.
- ⇒ Meilleure qualité des observations éducatives.
- ⇒ Nombre d'orientations adaptées.



## ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES EN SITUATION JUDICIARISÉE

**LOCALISATION :** Marseille / Hors Marseille

### FAITS OBSERVÉS / DIFFICULTÉS

#### REPÉRÉES

**Les situations judiciairisées concernent les jeunes pour lesquels nous avons douté lors de l'EES. Elles ont légèrement diminué en 2022.**

- ⇒ Lorsque l'équipe pluridisciplinaire émet un doute sur la minorité alléguée du jeune, ce dernier peut faire un recours suspensif avec l'aide d'un avocat qui va introduire une requête devant le juge des enfants. En attendant l'issue de cette démarche, le jeune reste sur le service AMAPE. Ce processus peut durer un an.
- ⇒ Ces jeunes ont souvent une incompréhension du contexte législatif et de la procédure de détermination de la minorité.
- ⇒ Le service n'est pas conçu pour un accueil de longue durée : pas d'argent de poche, vêtue limitée, pas de possibilité de faire des activités régulièrement. Le service AMAPE n'est pas une Mecs et les moyens sont limités. Il y a donc des risques de difficultés entre les jeunes pour qui nous avons douté de la minorité et l'équipe éducative.
- ⇒ Ces difficultés peuvent se trouver renforcées quand les bénévoles sont très impliqués auprès des jeunes car ils ont un discours et des postures très différents de ceux des éducateurs qui peuvent se retrouver en porte-à-faux, sur fond de compréhension lacunaire de la procédure en cours et ses enjeux.

### CONSÉQUENCES CONCRÈTES

- ⇒ Ces situations entraînent de la lassitude et de l'angoisse pour les jeunes.
- ⇒ Les missions principales du service AMAPE sont la mise à l'abri pour évaluation de la minorité ainsi que l'accès aux soins. Il s'agit d'un service d'urgence qui n'est pas prévu pour que les jeunes restent longtemps. Cette attente peut engendrer des troubles psychologiques pour certains d'entre eux, que l'équipe n'a guère de moyens pour accompagner.
- ⇒ La question de la scolarisation se pose également et est doublement épineuse. En effet, le fait de scolariser un jeune pour qui nous avons douté pose des questions éthiques (intégration dans un collectif de jeunes gens) sans compter le manque d'assiduité de quelques-uns qui pourtant étaient en demande de scolarisation... Les scolariser

n'est pas la mission principale de notre service où ils ne sont « normalement » que de passage.

- ⇒ Les équipes éducatives relèvent que les partenaires ont des difficultés à comprendre la réalité du terrain et les missions précises du service... ils nous font part d'un manque d'accompagnement qui peut véhiculer une mauvaise image de nos équipes.
- ⇒ Enfin, les équipes éducatives doivent gérer la frustration des jeunes (temps d'attente, incertitude) ... sans avoir assez de temps à leur consacrer.

### OBJECTIFS POURSUIVIS

- ⇒ Intensifier les explications auprès du public accueilli et des partenaires sur la réglementation et les possibilités réelles de notre service.
- ⇒ En fonction de l'évolution du nombre de situations, partager une réflexion avec nos interlocuteurs institutionnels sur la prise en charge de ces jeunes.

### MODES OPÉRATOIRES PROPOSÉS

- ⇒ Mobiliser l'ensemble des compétences du service autour de ces situations.
- ⇒ Pour cela, nous formaliserons un entretien entre le chef de service, l'équipe éducative et le jeune pour lequel nous avons douté et qui compte introduire un recours après l'envoi de l'évaluation. Cet entretien permettra d'expliquer que nous avons émis un doute sur la minorité et les suites de la procédure.
- ⇒ Rappeler les enjeux et les issues de la procédure d'évaluation (avec un interprète chaque fois que nécessaire) lors de petits entretiens à chaque étape du parcours du jeune : au 1er accueil, à l'arrivée sur l'hôtel, lors de la communication du résultat de l'évaluation, après les audiences.
- ⇒ Informer les partenaires de l'évolution de la situation et des possibilités et limites du service dans l'accompagnement des jeunes.
- ⇒ Formaliser un entretien de sortie en expliquant les possibilités pour le jeune (CADE, asile, 115, retour au pays, Cimade) lorsqu'il y a un non-lieu.
- ⇒ Les juristes proposeront, notamment aux éducateurs nouvellement embauchés, deux sessions de formation par an sur la procédure d'évaluation afin d'en connaître mieux les complexités.
- ⇒ Les juristes tiendront des permanences juridiques dans les hôtels à destination des jeunes pour clarifier les différentes étapes de la procédure.

## ENJEU/INNOVATION 2023

- ⇒ Elaboration d'un document de communication à destination des partenaires de la santé et de l'Education nationale pour expliquer la prise en charge au sein du service AMAPE.
- ⇒ Mettre à profit toutes « fenêtres éducatives » pour responsabiliser les jeunes et les conscientiser de manière à limiter le choc d'une décision négative.
- ⇒ Mener une réflexion sur la place des chefs de service en tant que tiers lorsque les situations se tendent et évaluer la plus-value de cette intervention.

## PARTENARIAT / POINTS D'APPUI

- ⇒ Renforcer les partenariats avec le 115, le CADE et la Cimade pour informer les jeunes de leurs droits.

- ⇒ Travailler avec les partenaires scolaires et médicaux pour anticiper l'arrêt potentiel de la prise en charge de ces jeunes par l'aide sociale à l'enfance.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ⇒ Amélioration des conditions de sortie des jeunes reconnus majeurs.
- ⇒ Diminution de la pression du public accueilli et des partenaires sur les équipes éducatives, suite à une meilleure compréhension de la situation de ces jeunes ainsi que des missions et possibilités du service.



# SERVICE HEBERGEMENT DIVERSIFIÉ MECS COUGIT ET TUILERIES

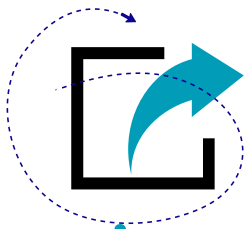
## PRÉAMBULE

Hors Marseille se poursuivra un gros travail déjà amorcé visant à supprimer les prises en charge hôtelières.

Nous proposerons *in fine* une offre panachée entre des appartements en colocation pour les jeunes relativement autonomes et nous compléterons le dispositif martégal avec une maison de ville, comprenant un espace dédié aux équipes éducatives, adaptée aux jeunes les plus vulnérables.

Au-delà nous nous engagerons dans de nouvelles modalités sur la base de nos constats éducatifs. Nous mettrons en œuvre à Martigues un collectif de 20 jeunes permettant de jouer le rôle de « sas d'observation » : nous prendrons ainsi 3 à 6 mois pour évaluer finement les potentiels et les freins de chacun des jeunes que nous y accueillerons, aux fins de la construction d'un projet global adapté et d'une orientation adéquate (type de logement- territoire- orientation vers une autre MECS...).

Enfin, nous dédierons un lieu aux jeunes dits « en voie de recours » (Cf. Projet AMAPE *Accompagnement des jeunes en situation judiciairisée*).



# LA DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE 2023

DU SERVICE HÉBERGEMENT DIVERSIFIÉ COMPREND LES AXES DE TRAVAIL SUIVANTS



## AXES DE TRAVAIL

- Accueil au sein du dispositif (SHD/MECS)
- Accompagnement à l'insertion scolaire et professionnelle
- Accompagnement dans les démarches administratives
- Vivre ensemble, vie en collectivité et temps de socialisation
- APJM et préparation à la sortie



## ACCUEIL AU SEIN DU DISPOSITIF (SHD/MECS)

**LOCALISATION :** Marseille / Hors Marseille

### PUBLIC CIBLE

- ⇒ Jeunes de 14 à 18 ans ayant été évalués mineurs non accompagnés et confiés au Pôle par les services de l'aide sociale à l'enfance.

### FAITS OBSERVÉS / DIFFICULTÉS REPÉRÉES

- ⇒ La question de l'accueil des MNA en fonction de leur âge a été largement prise en compte au cours de l'année 2022. La diversification des modalités de prise en charge en fonction de l'âge (et des spécificités du jeune) a permis au service d'être en capacité de proposer des lieux d'hébergements adaptés.
- ⇒ La durée de la prise en charge varie en fonction de l'âge du jeune à l'arrivée dans la structure : plus le temps est court entre son arrivée et sa majorité, plus l'accompagnement sera focalisé sur des objectifs factuels (régularisation administrative, travail...).
- ⇒ L'accueil est un temps important car il va conditionner le bon déroulement de l'accompagnement.
- ⇒ La bonne compréhension des enjeux par le public est une des conditions de la réussite des projets éducatifs et elle reste hétérogène.
- ⇒ La réussite de l'accompagnement et du futur des

jeunes dépend de la capacité éducative à être à leurs côtés tout en préparant activement leur sortie dès leur arrivée.

- ⇒ Ces jeunes sont souvent très proches de leur majorité, pour autant ce sont aussi des adolescents et il faut veiller à un seuil de tolérance adapté à ce double statut de presque adulte isolé mais aussi de très jeune homme.
- ⇒ La mise en œuvre, dans le courant de l'année 2022, d'outils permettant un accueil de qualité (livret d'accueil, règlement de fonctionnement) ainsi que de procédures visant à rythmer les prises en charge et leur donner une temporalité (DIPC, PP) ont permis de créer un cadre sécurisant et adapté dès l'accueil des jeunes au sein des différentes unités du service.

### OBJECTIFS POURSUIVIS

- ⇒ Assurer l'accompagnement éducatif des jeunes confiés au service par l'aide sociale à l'enfance et créer les conditions d'acquisition de l'autonomie.
- ⇒ Formaliser des modalités d'accompagnement permettant à chaque étape la bonne compréhension par le jeune des objectifs et de la temporalité de l'accompagnement.
- ⇒ Rendre pleinement acteur le jeune dans l'élaboration de son projet
- ⇒ Aborder l'accompagnement de manière globale : santé, démarches administratives, insertion scolaire et professionnelle, accompagnement à la culture, aux sports et aux loisirs, soutien à chaque étape du parcours.

## MODALITÉS OPÉRATOIRES PROPOSÉES

- ⇒ Dès l'arrivée du jeune, a lieu un premier entretien éducatif avec un personnel éducatif et un chef de service éducatif pour présenter les modalités de prise en charge et d'hébergement : présentation de l'unité de vie, modalités de prise en charge, cohabitation (ou pas), vie quotidienne (repas, linge, horaires), déroulement des journées et des week-ends, numéros de téléphone des interlocuteurs ressource, allocations servies, etc.
- ⇒ Dans ce premier entretien, une ébauche de DIPC est rédigée et le projet personnalisé est évoqué : on recueille les besoins, envies et objectifs et l'éducateur aborde les questions de temporalité et d'échéances sur les différents points de l'accompagnement.
- ⇒ Dans le premier mois suivant le premier accueil, ont lieu un entretien avec l'IDE du service (parcours en santé) et un avec l'équipe de CIP (insertion socioprofessionnelle). A l'issue de cette première période, une synthèse pluridisciplinaire est organisée avec l'ensemble des protagonistes aux fins de fixer des objectifs communs de travail ; le DIPC et le PPE sont ensuite rédigés et signés.
- ⇒ Dans les premières semaines de l'arrivée, l'ensemble de l'équipe éducative maintient une présence importante auprès du jeune pour s'assurer notamment du bon déroulement et de la bonne compréhension des règles et des enjeux. Une note d'observation est rédigée entre le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> mois de la prise en charge.
- ⇒ Une fois déterminées, en accord avec le jeune, les premières démarches à accomplir (scolarité/emploi, administratif, santé, loisirs...), les rencontres seront rythmées par cet échéancier.
- ⇒ A intervalles réguliers, soit tous les 3 à 6 mois, un entretien éducatif de synthèse sera consacré à l'avancée du « projet personnalisé » qui lie le jeune et l'équipe éducative, de manière à réajuster autant que de besoin les modalités et objectifs éducatifs à mettre en œuvre.
- ⇒ Laisser la souplesse nécessaire à l'autonomisation du jeune tout en ayant soin de manifester la disponibilité éducative, notamment à chacune

des étapes clefs du parcours : école, emploi, démarches de régularisation... qui sont autant de points potentiellement anxiogènes.

- ⇒ Il s'agit de même de prendre mieux en compte l'ensemble des problématiques y compris celle de la séparation et « le mal du pays » sans exclure le travail avec les familles.
- ⇒ Définir avec chacun des jeunes des objectifs permettant de mesurer le degré d'autonomie et de s'assurer d'une bonne compréhension des règles de la société d'accueil : gestion des papiers, du budget, des courses...
- ⇒ Veiller aux moments de socialisation (droits de l'enfant) et de détente.
- ⇒ Puiser dans les compétences de l'ensemble de l'équipe pour coller au mieux aux objectifs et potentialités du jeune (loisirs par exemple...).

## ENJEU / INNOVATION 2023

- ⇒ Elaboration des avenants au document individuel de prise en charge.
- ⇒ Elaboration d'un document clair sur les grands pans de la gestion d'un logement et affichage dans les appartements pour favoriser l'accès à l'autonomie : meilleure gestion du chauffage, de l'aération, des petits dépannages, meilleure compréhension du prix de revient d'un logement (eau, gaz, électricité, loyer...).
- ⇒ Inscrire le jeune dans une responsabilité financière et citoyenne en le faisant réparer ses erreurs (paiement de ses PV, retenue sur argent en cas de dégradation, paiement du linge de maison sur son argent de vêture...).

## POINTS D'APPUI / POTENTIALITÉS

- ⇒ La forte motivation de la majorité de ces jeunes et leur volonté d'étudier pour pouvoir travailler et réussir leur parcours.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ⇒ Le nombre de contrats jeunes majeurs acceptés et le nombre de sorties positives vers un logement autonome ou un dispositif adapté.



## ACCOMPAGNEMENT À L'INSERTION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

**LOCALISATION :** Marseille / Hors Marseille

### PUBLIC CIBLÉ

⇒ Jeunes MNA de 14 à 18 ans ayant été évalués *mineurs non accompagnés* et confiés au Pôle par les services de l'aide sociale à l'enfance.

### FAITS OBSERVÉS / DIFFICULTÉS

#### REPÉRÉES

- ⇒ Obligation pour les jeunes d'avoir effectué six mois en formation qualifiante pour pouvoir prétendre à une véritable inscription dans la société d'accueil (conditionne la demande de titre de séjour à 18 ans).
- ⇒ Jeunes dont le niveau scolaire insuffisant nécessite une mise à niveau préalable (évaluation CAS-NAV).
- ⇒ Jeunes maîtrisant peu le français : besoin de cours FLE avant toute inscription dans un cursus scolaire/professionnel. Manque de solutions notamment hors Marseille.
- ⇒ Décalage entre des prises en charge échelonnées durant toute l'année civile et le calendrier scolaire : à partir de janvier, il est très difficile d'inscrire des jeunes dans un cursus scolaire.
- ⇒ Temporalité réduite entre le début de certaines prises en charge et la date de majorité des jeunes : l'enjeu d'une formation qualifiante devient alors crucial.
- ⇒ Projections souvent irréalistes des jeunes sur leur futur professionnel.
- ⇒ Difficulté à concilier lieu d'hébergement et ressources scolaires et professionnelles : cela est particulièrement invalidant hors Marseille. Difficultés à stabiliser un hébergement durable.
- ⇒ Difficulté des jeunes à se projeter dans le temps et anticiper les alternatives possibles en cas d'échec d'une des démarches entreprises. Le fonctionnement de la société d'origine est souvent sur ce point très éloigné de celui de la société d'accueil.
- ⇒ L'embauche de CIP pour l'ensemble du service (5ETP) a contribué à renforcer et étayer le travail déjà mis en œuvre par les équipes éducatives.

### ANALYSE DE LA SITUATION

- ⇒ Lorsque la temporalité est très réduite, la pression est anxiogène, autant pour les jeunes que pour l'équipe éducative.
- ⇒ Lorsque les projets des jeunes sont irréalistes cela peut engendrer des frustrations et de la colère chez des jeunes qui ont parfois une représentation faussée de la société d'accueil.

⇒ Des partenariats avec des personnes et / ou dispositifs proposant des accompagnements en FLE et de l'aide au devoir seraient nécessaires

### OBJECTIFS POURSUIVIS

- Accompagner les jeunes vers le droit commun en matières scolaire et professionnelle de manière à les préparer à l'autonomie et l'insertion sociale et citoyenne (titres de séjour, indépendance financière...).
- ⇒ Réunir les conditions permettant l'inscription dans un parcours scolaire : maîtrise du français, niveau de base, compréhension des codes de la société d'accueil...
  - ⇒ Permettre l'accès à une formation qualifiante.
  - ⇒ Proposer des solutions d'accompagnement individuel aux jeunes en situation de décrochage.
  - ⇒ Permettre des mouvements à l'intérieur du service lorsque l'éloignement géographique est un frein à l'accès à l'emploi / la formation qualifiante.
  - ⇒ Travailler des projets professionnels réalistes et qui respectent les choix des jeunes.
  - ⇒ Diminuer l'absentéisme scolaire en se montrant plus réactifs en cas de manquements et en réorientant plus vite si besoin.

### MODES OPÉRATOIRES PROPOSÉS

- ⇒ Inscription des jeunes dans les établissements scolaires.
- ⇒ Accompagnement des jeunes vers les acteurs et dispositifs de l'insertion.
- ⇒ Veille des CIP quant au respect du droit du travail
- ⇒ Inscription des jeunes dans les parcours de droit commun dans le champ de l'insertion et de l'emploi.
- ⇒ Travail régulier avec les jeunes sur leur projet professionnel : mise en lien avec les organismes ad hoc au vu des possibilités du territoire et de la situation administrative du jeune.
- ⇒ Explications continues des droits et des devoirs dans le monde du travail.
- ⇒ Explications du fonctionnement des formations en alternance.
- ⇒ Accompagnement des recherches de stages et de contrats d'apprentissages.
- ⇒ Accompagnement aux techniques de recherche d'emploi : aide à la rédaction des CV et lettres de motivation, simulations d'entretiens professionnels.
- ⇒ Travail sur les freins à l'insertion professionnelle : mobilité, savoir-être...
- ⇒ Accompagnement vers des partenaires pour le soutien scolaire et le FLE.
- ⇒ Développement et maintien des liens avec l'ensemble des partenaires : travail en réseau.
- ⇒ Recherche d'hébergements permettant l'inscription dans le parcours professionnel.
- ⇒ Lien continu avec les établissements scolaires,

les partenaires de l'insertion et les employeurs (apprentissage, etc.).

- ⇒ Travail en partenariat et en réseau avec l'ensemble des partenaires dans le champ de l'accompagnement socioprofessionnel.
- ⇒ Mise en place d'informations collectives sur le monde du travail et ses réalités par les CIP

## ENJEU / INNOVATION 2023

- ⇒ Créer une plateforme numérique interne permettant la capitalisation des savoir-faire et connaissances de l'ensemble des intervenants du service (éviter la perte d'informations et de temps).
- ⇒ Embaucher des professeurs de FLE / d'aide aux devoirs si possible en interne et conventionner avec nos partenaires (Groupe Raphael, Cap au Nord...)
- ⇒ Formaliser des partenariats institutionnels (conventions...), notamment avec le rectorat.
- ⇒ Formaliser des temps d'échanges à l'échelle du service pour repérer les freins et les potentialités (culture interne).

## POINTS D'APPUI / POTENTIALITÉS / PARTENARIAT

- ⇒ La motivation des jeunes : ils ont majoritairement envie d'étudier et de travailler.
- ⇒ Le bassin d'emploi marseillais offre des ressources même si hors Marseille la question de la mobilité est récurrente et invalidante.
- ⇒ Partenariat avec CIO, Mission locale, CRIJ, Education nationale, centres sociaux (aide aux devoirs)...
- ⇒ Partenariat SIGMA et TMS en cours.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ⇒ Nombre de jeunes inscrits dans un établissement scolaire (UPE2A/CL, CAP...).
- ⇒ Nombre de jeunes inscrits dans le droit commun (Mission locale...).
- ⇒ **Nombre de jeunes sortant avec un diplôme, un contrat d'apprentissage et/ou en emploi.**
- ⇒ Nombre de jeunes ayant ouvert un compte bancaire.
- ⇒ Nombre de jeunes sortant du dispositif avec un CDD, CDI.
- ⇒ Proportion des projets professionnels correspondant aux souhaits des jeunes.



## ACCOMPAGNEMENT DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

**LOCALISATION :** Marseille / Hors Marseille

### PUBLIC CIBLÉ

⇒ Jeunes de 14 à 18 ans ayant été évalués *mineurs non accompagnés* et confiés au Pôle par les services de l'aide sociale à l'enfance.

### FAITS OBSERVÉS / DIFFICULTÉS

#### REPÉRÉES

- ⇒ L'obtention des documents administratifs permettant aux mineurs non accompagnés de régulariser leur statut est primordial pour leur futur et demande une compréhension fine du droit des étrangers et des mécanismes des différents pays. C'est pourquoi cet axe de travail représente un gros investissement du temps des éducateurs du service.
- ⇒ Les retards ou blocages des dossiers engendrent beaucoup de stress et parfois de l'agressivité de la part du jeune qui considère alors que son éducateur est responsable de la situation.
- ⇒ Les demandes de documents dans les pays d'origine créent des disparités entre les jeunes : leur coût est variable, parfois très lourd et lorsque les jeunes n'ont aucune famille cela alourdit encore coût et temps d'obtention.
- ⇒ Malgré les efforts et l'obstination de l'équipe éducative, il y a régulièrement des ruptures de droits, notamment quand le jeune a un travail et devient majeur sans que la demande de titre de séjour n'ait eu le temps d'aboutir. Pourtant une circulaire de septembre 2020 permet d'anticiper l'examen des demandes de titre de séjour des MNA pour éviter ces ruptures....
- ⇒ Tous les jeunes accompagnés ne s'impliquent pas de la même manière dans leurs démarches et cela peut causer des sentiments de dépendance.
- ⇒ La mise au net des situations administratives, ajoutée au suivi des cursus scolaires et professionnels à partir de niveaux de départ très hétérogènes et au suivi des hébergements (entretien du logement, budget...) occupent un temps considérable et fragmentent les plannings (beaucoup de rendez-vous) : cela se fait au détriment de l'investissement dans la pure relation éducative, ce qui est dommageable pour les jeunes qui en auraient vraiment besoin et pour l'équilibre des professionnels.

### OBJECTIFS POURSUIVIS

⇒ Constitution ou reconstitution d'un état civil par l'obtention de tous les documents permettant au

jeune de présenter une demande de régularisation en bonne et due forme à sa majorité.

- ⇒ Demandes aux pays d'origine et démarches consulaires en France.
- ⇒ Accompagnement du jeune dans sa capacité à gérer l'ensemble des démarches administratives dont il sera responsable une fois sorti du dispositif (titre de séjour, déclaration des revenus, CMU...).

### MODALITÉS OPÉRATOIRES PROPOSÉES

- ⇒ Dès l'arrivée du jeune dans le service un point est fait sur l'état de son dossier :
  - S'assurer qu'il est en possession de toutes les traces de prises en charge, des décisions du juge des enfants, etc. Si des documents manquent, une demande doit être faite aux services compétents.
  - Vérifier s'il a déjà des documents d'identité.
- ⇒ Dans une deuxième phase, s'adresser aux pays d'origine pour obtenir les documents manquants si nécessaire : cela entraîne des coûts et des attentes, notamment lorsqu'il n'y a aucune famille sur place qui puisse prendre en charge une partie des démarches. Enfin subsiste toujours le risque de recevoir des pièces non valables (falsifiées).
- ⇒ Dans une troisième phase, s'adresser aux ambassades/consulats pour constituer les dossiers : certaines ambassades sont très pointilleuses sur les pièces demandées et la forme des documents. Si un dossier est incomplet, plusieurs mois seront nécessaires avant d'obtenir un nouveau rendez-vous. Le montage du dossier est particulièrement complexe : en effet, les documents requis changent régulièrement et les demandes peuvent varier selon l'agent administratif en charge du dossier. Il est difficile d'obtenir des informations à jour : problèmes d'interprétariat, corps consulaires qui changent les règles très régulièrement, employés ne répondant pas aux questions etc.
- ⇒ Accompagnement physique des jeunes dans les consulats et ambassades : les trajets à Paris notamment sont une grosse charge dans les emplois du temps des éducateurs. Un partenariat avec une association parisienne permet de déléguer ces tâches à des professionnels formés.
- ⇒ Enfin, une fois les pièces réunies, accompagnement à l'obtention du titre de séjour. Nous observons tout de même des ruptures de droit pour cause de retards dans l'obtention des documents d'identité ou de dossiers incomplets, ou même de délais de la part de la préfecture.
- ⇒ Vérification des pièces reçues durant tout le processus, et pour les documents délivrés par la préfecture car parfois sur les récépissés peut manquer l'autorisation de travail par exemple.
- ⇒ Soutien continu des jeunes tout au long de ces démarches particulièrement anxiogènes pour eux ; l'accompagnement dans les ambassades,

s'il est chronophage et fatigant pour les éducateurs, s'avère aussi un moment où des choses se disent et où se tisse une forte confiance.

### ENJEU / INNOVATION 2023

- ⇒ Trouver des moyens de gagner du temps et limiter au maximum les ruptures de droits.
- ⇒ Poursuivre la responsabilisation des jeunes sur le sujet : veiller à limiter les phénomènes de dépendance et les tentations de « faire à la place de », contreproductives sur le plan éducatif. La pression de l'arrivée de la majorité, fortement vécue par les jeunes, est intégrée aussi par les équipes.
- ⇒ Renforcer les pratiques de travail avec les juristes du Pôle pour les dossiers les plus complexes.

### Perspectives d'amélioration proposées par les équipes éducatives

- ⇒ Doter le service d'un téléphone géré par les cheffes de service, avec un forfait permettant les appels à l'international pour les démarches dans les pays d'origine.
- ⇒ Mise en place d'un logiciel sécurisé permettant de stocker les documents des jeunes pour éviter les risques de perte ; avec un système d'accès différenciés dans le respect du RGPD. Par le biais de ce logiciel, les démarches auprès des ambas-

sades/consulats, pourraient être partagées pour toutes les équipes du service (Marseille et Hors Marseille)

- ⇒ Formation en géopolitique pour mieux comprendre les pays des jeunes accompagnés.
- ⇒ Réfléchir des voyages « groupés » à Paris : un éducateur pourrait accompagner plusieurs jeunes, ce qui allègerait les plannings.

### POINTS D'APPUI / POTENTIALITÉS' PARTENARIAT

- ⇒ L'association ASMAJ-CADE.
- ⇒ L'équipe de juristes interne.

### INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ⇒ Evolution de la proportion de jeunes en possession d'un dossier complet à leur majorité et pouvant prétendre à un titre de séjour en préfecture.
- ⇒ Nombre de jeunes ayant pu déposer un dossier de demande de régularisation avant leurs 18 ans (si les conditions sont réunies)
- ⇒ Proportion de jeunes correctement impliqués dans leurs démarches administratives : rendez-vous, compréhension, suivi des papiers, etc.
- ⇒ Evolution du nombre de voyages effectués par les éducateurs vers les ambassades.



## VIE EN COLLECTIVITÉ ET TEMPS DE SOCIALISATION

**LOCALISATION :** Marseille / Hors Marseille

### PUBLIC CIBLÉ

⇒ Jeunes de 14 à 18 ans ayant été évalués *mineurs non accompagnés* et confiés au Pôle par les services de l'aide sociale à l'enfance.

### FAITS OBSERVÉS / DIFFICULTÉS

#### REPÉRÉES

- ⇒ L'ouverture des deux MECS a permis de faciliter les temps de rencontre et de vie en collectivité.
- ⇒ Vie en collectivité moins contrainte dans les appartements où les jeunes peuvent inviter du monde mais parfois subissent les visites et se laissent envahir (parfois un marqueur culturel).
- ⇒ Les tensions entre les jeunes liées à la cohabitation en hôtel se retrouvent une année après sur les hébergements collectifs type MECS : difficultés à vivre ensemble, nuisances (téléphone), problèmes d'hygiène, horaires de lever et coucher différents...
- ⇒ Difficultés des jeunes à se mélanger avec d'autres jeunes (non MNA).
- ⇒ Les jeunes se regroupent par culture ou ethnie, restant dans leurs représentations, notamment liées aux parcours migratoires (difficultés en Lybie...), voire développent un rejet de l'autre. Repli sur soi, exclusion.
- ⇒ Tendance de certains jeunes à avoir une relation exclusive avec leur éducateur référent et à ne pas nouer de liens avec d'autres adultes.
- ⇒ Difficultés pour les équipes de mettre en place des actions collectives et de loisirs par manque de temps : l'urgence de la prise en charge et la multiplication des rendez-vous sont autant d'obstacles.
- ⇒ Les temps d'échange et de convivialité sont propices aussi à des dialogues informels où des chosent « lâchent » et qui resserrent les relations éducatives et le mieux-être des jeunes.

### OBJECTIFS POURSUIVIS

- ⇒ Inscrire les jeunes dans le fonctionnement de la société d'accueil et dans le territoire d'hébergement.
- ⇒ Apprentissage des règles de vie en collectivité, de vivre ensemble, de tolérance et d'ouverture (aux autres, à la culture, au territoire...), des droits et devoirs de chacun.
- ⇒ Canaliser l'énergie des jeunes à travers des actions collectives (droit aux loisirs).
- ⇒ Ouvrir ce public sur d'autres jeunesse du terri-

toire : mixité sociale.

- ⇒ Créer de la convivialité, un climat d'apaisement, du bien-être, de la stabilité.
- ⇒ Resserrer les relations éducatives et favoriser les relations non exclusives à l'adulte.
- ⇒ Faire progresser vers l'autonomie (faire les démarches par soi-même).
- ⇒ Inscrire les jeunes dans un principe de réalité : apprentissage d'un budget et de sa gestion.
- ⇒ Développer l'estime de soi, la confiance en soi par la valorisation de sa culture.

### MODALITÉS OPÉRATOIRES PROPOSÉES

- ⇒ Mise en place de sorties éducatives collectives : découverte du territoire, activités sportives, culturelles et de loisir...
- ⇒ Encouragement à s'inscrire dans des activités sportives et de loisirs de droit commun.
- ⇒ Ateliers de prévention à la santé, sexualité, bien être, réduction des risques, en lien avec l'équipe infirmière du Pôle.
- ⇒ Ateliers citoyen pour décoder le fonctionnement de la société d'accueil.
- ⇒ Sorties en commun avec d'autres jeunes : mixité des publics.
- ⇒ Mise en œuvre de camps durant les périodes de vacances
- ⇒ Systématiser des réponses éducatives (sanctionner) aux passages à l'acte des jeunes aux fins de responsabilisation et de réparation.
- ⇒ Resserrer le partenariat avec la PJJ pour mieux assurer le co-accompagnement lorsqu'une mesure pénale est ordonnée.

### ENJEU / INNOVATION 2023

- ⇒ Diminuer les tensions dans les lieux d'hébergement.
- ⇒ Resserrer les liens éducatifs avec les jeunes, et entre jeunes, via des moments positifs partagés.
- ⇒ Disposer de locaux et d'un lieu pour cuisiner avec les jeunes (surtout Hors Marseille).
- ⇒ Développer les liens avec les autres métiers du Groupe pour recourir rapidement aux ressources des territoires, mener des actions et mutualiser des moyens (humains et logistiques : véhicules, etc.).
- ⇒ Développer des partenariats avec des associations proposant des loisirs à la jeunesse (en cours notamment sur les MECS Tuileries et Cougit).
- ⇒ Etablissement d'un programme d'activités variés (cours de FLE, sport, culture, citoyenneté, code de la route, chantiers éducatifs, atelier CV et lettres de motivation...) dédié aux nouveaux accueillis qui permettrait de mieux évaluer les potentiels des jeunes, affiner leur projet et prévenir les passages à l'acte répréhensible en évitant l'oisiveté.

## POINTS D'APPUI / POTENTIALITÉS / PARTENARIAT

- ⇒ Prévention spécialisée, Prévention par le sport, médiations sociales.
- ⇒ CoDEPS (association départementale d'éducation et de promotion de la santé).
- ⇒ CeGIDD.
- ⇒ Centres sociaux et associations locales.
- ⇒ Associations sportives et culturelles (Culture du cœur...).
- ⇒ Municipalités.
- ⇒ Partenariat santé (médecins, centres de santé, psy, CMP...).
- ⇒ Associations caritatives.
- ⇒ Tous projets élaborés en interne par les personnels éducatifs.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ⇒ Réunions jeunes mensuelles (sur les collectifs) et trimestrielles (service appartements) afin d'élaborer les projets communs au plus proche des envies / besoins des jeunes
- ⇒ Questionnaires à destination des jeunes sur les actions menées et envisagées : questions simples avec réponses du type « smiley » pour faciliter la participation de tous les jeunes.
- ⇒ Diminution des tensions/conflits entre jeunes, et avec les adultes, dans les lieux de vie.
- ⇒ Proportion de démarches effectuées par les jeunes en autonomie (accès aux loisirs, entretien logement, etc.).
- ⇒ Nombres d'actions collectives, nombre de nouveaux projets et évolution des tendances.
- ⇒ Nombres de partenaires nouveaux.
- ⇒ Nombres d'inscriptions dans des associations de droit commun et évolution de la tendance.



## APJM ET PRÉPARATION À LA SORTIE

**LOCALISATION :** Marseille / Hors Marseille

### PUBLIC CIBLÉ

⇒ Jeunes gens ayant été évalués mineurs non accompagnés et confiés au Pôle par les services de l'aide sociale à l'enfance.

### FAIT OBSERVÉS / DIFFICULTÉS

#### REPÉRÉES

- ⇒ Manque de places général en FJT et résidences sociales : cela est particulièrement marqué à Istres et le hors Marseille en général mais existe aussi à Marseille.
- ⇒ Sur les extérieurs de Marseille, la distance entre les rares structures existantes et les lieux de scolarité/travail des jeunes est souvent un obstacle (manque de transport, horaires, etc.).
- ⇒ Difficultés pour une majorité de jeunes à avoir une projection réaliste de leur niveau de vie dans les premiers temps de l'autonomie ; mauvaise évaluation de ce qu'est un budget.
- ⇒ Nous repérons majoritairement des freins à toute participation financière et lorsque les jeunes ont des revenus (apprentissage, etc.) nos modalités ne sont plus adaptées (vêtue, nourriture, etc.) et entretiennent de la confusion.
- ⇒ La représentation de la société d'accueil reste souvent fantasmagique : les sommes perçues par exemple sont souvent corrélées par les jeunes au coût de la vie dans les sociétés d'origine plutôt que dans la société d'accueil, et donc mal appréciées, notamment en ce qui concerne le logement.
- ⇒ Certains jeunes n'ont pas intégré la perspective de fin de prise en charge en dépit des entretiens et des informations données dès leur arrivée : la séparation est difficile.
- ⇒ Certains jeunes ne correspondent pas aux critères des FJT : problèmes de nature psychologique et/ou addictions notamment.

### ANALYSE DE LA SITUATION

- ⇒ La profonde réorganisation du service appartement Marseille a permis de créer un véritable SAS entre la sortie d'un collectif et un FJT. Le temps passé sur un logement a été divisé par deux sur l'année écoulée. Seules quelques situations au long cours subsistent.
- ⇒ Les jeunes ne sont pas tous prêts à vivre en logement autonome (gestion, entretien).
- ⇒ Notre accompagnement devrait les préparer davantage à l'autonomie financière ; la prise en charge vécue comme un cocon et peut être contreproductive sur le plan éducatif.

- ⇒ Beaucoup de jeunes partis en FJT continuent à solliciter l'éducateur à l'arrivée dans ce système où la présence éducative est moindre.
- ⇒ Le décalage entre la projection et la réalité génère des frustrations, voire des colères, qui peuvent être relayées par des environnements communautaires ou militants.

### OBJECTIFS POURSUIVIS

- ⇒ Accompagner les jeunes à l'autonomie en vue de leur insertion sociale et professionnelle, les responsabiliser, les informer sur le fonctionnement de la société française.
- ⇒ S'attacher à la compréhension et la levée des obstacles administratifs retardant l'entrée dans des structures adaptées.
- ⇒ Inscrire dans un parcours de soins adaptés permettant d'envisager le départ vers une structure adaptée et la séparation d'avec notre service.
- ⇒ Adapter les orientations (temps et espace) aux projets personnels et professionnels individualisés.

### MODES OPÉRATOIRES PROPOSÉS

- ⇒ Informer dès le début de la prise en charge sur sa temporalité et la future séparation.
- ⇒ Systématisation du recours au DIPC, au règlement intérieur, au livret d'accueil, à la note de service sur les allocations servies. Réévaluer trimestriellement les DIPC
- ⇒ Accompagner à la maîtrise en autonomie des démarches administratives : impôts, suivi médical, CAF, carte vitale, CMU, renouvellement de récépissés...
- ⇒ Mettre en œuvre des ateliers pour expliquer les démarches administratives de base en vue de préparer l'autonomie.
- ⇒ Veiller à l'entretien des appartements (éducateurs et maîtresse de maison) : apprendre à tenir et entretenir un appartement et une cuisine.
- ⇒ Sensibiliser les jeunes à la gestion d'un budget (savoir étaler les dépenses et anticiper) : ménage, courses alimentaires, hygiène. Accompagner si besoin dans les magasins.
- ⇒ Faire un point de préparation à la majorité à 17 ans et demi (CSE et éducateur référent) : établir une fiche SIAO, préparer le dossier Préfecture, travailler la demande APJM (objectifs...).
- ⇒ Systématiser un document détaillant le coût réel d'un appartement (électricité, eau, impôts...)
- ⇒ Organiser des rencontres avec les jeunes en appartement : rompre l'isolement, faire remonter les besoins et faire redescendre des informations et/ou des consignes (tous les 3 mois).

## ENJEU / INNOVATION 2023

- ⇒ Informer les jeunes le plus tôt possible sur le coût de leur hébergement y compris dans les appartements du Pôle.
- ⇒ Mettre en place le principe de dégressivité des allocations servies
- ⇒ Augmenter la participation financière à l'entrée dans un appartement (caution) pour se rapprocher de ce qui est demandé dans la vie réelle.
- ⇒ Elaborer un outil numérique donnant les informations et les modes d'emploi des différentes structures administratives et des parties prenantes impliquées dans la gestion d'un logement autonome.
- ⇒ Mettre sur pied des ateliers de préparation à l'autonomie concrète : factures, comptes, etc.
- ⇒ Lorsque les jeunes ont des revenus (insertion professionnelle...), systématiser les ouvertures de dispositifs d'épargne.
- ⇒ Elaborer un livret de sortie récapitulant des adresses et sites internet utiles : santé, services publics (emploi, logement...), associations solidaires (restos du cœur, FLE) et accès aux droits.
- ⇒ Mettre en œuvre des Conseils jeunes (à terme aller vers de la paire-aidance).
- ⇒ Formaliser des partenariats en matière de soins psychiques et d'addictions.
- ⇒ Avec l'aide du factotum du service, sensibilisation aux petits travaux manuels (exemple des Castostages de Castorama, gratuits avec carte de fidélité : changer un plafonnier, la plomberie).

## POINTS D'APPUI / POTENTIALITÉS / PARTENARIAT

- ⇒ FFJT, Mecs, Mission locale, partenariats psy et addictions, CIO, Cité des métiers, CRIJ, Maison de l'apprenti, Bibliothèques (sensibilisation), Image Santé, PASS, tous partenaires logement dans le droit commun...

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ⇒ Nombre de sorties effectives avant 19 ans.
- ⇒ La signature effective du DIPC.
- ⇒ Révisions du DIPC et du PP trimestrielles
- ⇒ Nombre de dossiers complets à 18 ans et demi : documents d'identité, formation qualifiante, compte en banque, CMU à jour, au moins une demande de titre de séjour en cours.
- ⇒ Une épargne effective sur les revenus
- ⇒ Une prise en charge effective dans les problématiques d'addiction et de soins psychiques.
- ⇒ L'acquisition d'autonomie : plus de remarques sur l'hygiène, l'alimentation, le budget.
- ⇒ Le nombre de démarches administratives et médicales effectuées en autonomie.



# SERVICE ACCOMPAGNEMENT DE PARCOURS ATYPIQUES - SAPA

## PRÉAMBULE

En 2021, le service a obtenu, via une extension de l'autorisation MNA (MECS), une reconnaissance de son action dans le champ de la prise en charge d'un public atypique, à hauteur de 22 places réparties entre Marseille, Arles, Istres et Miramas.

- 20 places d'accueil et hébergement public atypique ASE ;
- 2 places d'urgence pour mise à l'abri ponctuelle et temporaire de ce public.

De ce fait 2022 marque un cap important dans l'histoire de notre service, avec une forte montée en charge du nombre de jeunes accueillis et en parallèle, le recrutement de personnels éducatifs sur fond d'un turn-over non négligeable qui a compliqué l'organisation du travail.

En parallèle, nous avons développé notre parc de logements autonomes pour permettre un travail sur l'autonomie des jeunes dont les situations se stabilisent et qui deviennent majeurs (préparation des fins de prise en charge).

La plus-value de ce service est de s'attacher à proposer un modèle de prise en charge différencié des modes habituels en vigueur dans les structures traditionnelles ASE de type MECS qui ne conviennent pas aux jeunes orientés vers notre service. L'objectif étant de mettre un cran d'arrêt à l'enchaînement des dispositifs d'hébergement et de mettre à profit cette stabilisation pour avancer dans la construction d'un parcours adulte ultérieur adapté aux souhaits/potentialités/freins de chacun des jeunes et en accord avec eux.

Il s'agit bien d'une prise en charge globale sur la base d'une équipe multidisciplinaire (travailleurs sociaux, vacation d'une psychologue clinicienne, personnel infirmier et veilleurs de nuit). D'ores et déjà nous constatons que les jeunes en rupture que nous accueillons restent majoritairement dans le service ; en parallèle, l'équipe éducative construit en marchant une expertise des modes pédagogiques adaptés à ce public et élabore ses propres points de vigilance de manière à construire une doctrine d'intervention et proposer une action éducative de qualité.

L'année 2022 marque également le transfert vers un autre pôle du Groupe addap13 des logements temporaires à destination d'un public accompagné par la prévention spécialisée, et dont nous assurons la gestion directe. C'est pourquoi l'on ne retrouvera pas dans ce document la fiche correspondant à cette action pour 2023

## Moyens humains du service

- 1 ETP chef de service éducatif
- 8 ETP éducatifs :
  - ★ 5 à Marseille ;
  - ★ 3 hors Marseille ;
- 3 surveillants de nuit mobiles ;
- 1 psychologue clinicienne mobile et vacataire ;
- 1 infirmier diplômé d'Etat.

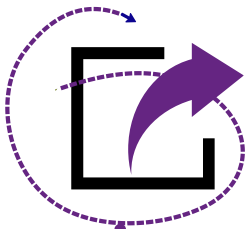
L'ensemble de l'équipe prend en charge les jeunes, mineurs comme majeurs.

### Implantation des bases de service

- 35 boulevard de Briançon – 13003 Marseille ;
- Avenue des Alpilles – 13310 Saint Martin de Crau.

## Projections 2023

- Nous nous attacherons à réduire les prises en charge hôtelières, en conformité avec la loi Taquet qui les limite à deux mois pour un public de protection de l'enfance. L'on retrouvera ci-après les projections techniques vers des mini-collectifs pour les jeunes avec lesquels le logement autonome n'est pas indiqué.
- Montée en charge de la psychologue clinicienne à hauteur d'un ETP au vu des caractéristiques du public accueilli.
- Recentrer le public au cœur de sa prise en charge et impulser des modalités permettant sa participation à l'évaluation de la prise en charge. Pour ce faire, nous allons poursuivre la mise en place des outils issus de la loi de 2002-2. Nous développerons un référentiel d'évaluation des besoins, des problématiques et des préconisations pour chaque jeune accueilli et nous mettrons à disposition du public des outils d'évaluation.



# L'ACTIVITÉ DU SERVICE SE RÉPARTIRA ENTRE DEUX AXES DE TRAVAIL EN 2023



## AXES DE TRAVAIL

- Prise en charge d'un public atypique mineur confié par l'ASE.
- Accueil et accompagnement d'un public atypique majeur issu de l'ASE.



## PRISE EN CHARGE D'UN PUBLIC ATYPIQUE MINEUR CONFIÉ PAR L'ASE.

**LOCALISATION :** Marseille / Arles / Istres / Miramas

## MOYENS MATÉRIELS AFFECTÉS À L'HÉBERGEMENT DE CES PUBLICS

### Marseille

- ⇒ 5 appartements
- ⇒ 5 chambres d'hôtel
- ⇒ 2 apparts hôtel

### Département hors Marseille

- ⇒ Arles 1 appartement
- ⇒ Istres 1 appartement  
2 apparts hôtel  
1 chambre d'hôtel
- ⇒ Miramas 1 appartement

## PUBLIC CIBLÉ

- ⇒ Jeunes (garçons ou filles) issus de l'ASE, âgés de 16 à 18 ans et orientés vers notre service par l'ASE, par l'intermédiaire des MDS de l'ensemble des Bouches-du-Rhône.
- ⇒ Jeunes pour lesquels la vie en collectivité ne

convient pas et/ou qui ont épuisé de nombreux placements (famille d'accueil/Mecs...).

- ⇒ Jeunes avec troubles du comportement/ca-rences éducatives ++, et/ou conduites addictives et/ou conduites prostitutionnelles.

## CADRE TECHNIQUE ET OBJECTIFS DE LA MISSION

- ⇒ Fidéliser les jeunes de manière à ce qu'ils rompent avec le processus de mise en échec systématique des projets éducatifs proposés, comme ils l'ont fait dans les institutions précédentes.
- ⇒ Etablir le contact de manière contenante mais non intrusive, faire naître un minimum de confiance et conserver ce lien de manière à ce qu'ils restent, ou qu'ils reviennent après une fugue par exemple.
- ⇒ Créer les conditions permettant, soit la poursuite d'un projet de vie autonome soit une orientation adaptée, toujours en accord avec le jeune.
- ⇒ Créer les conditions d'un accès au droit commun : démarches, santé, loisirs...
- ⇒ Accompagner l'insertion professionnelle lorsque cela est possible : les objectifs sont adaptés aux besoins et à la réalité de chaque jeune, de manière à les inscrire dans des perspectives réalistes mais choisies.

## CRITÈRES DE VIGILANCE DANS LA TYPOLOGIE DU PUBLIC CONSTRUITS À PARTIR D'UNE EXPÉRIENCE DE PLUS D'UN AN DANS L'ACCUEIL DE CE PUBLIC

### ⇒ Age

Les modes d'hébergement actuel, leur étalement géographique et le projet du service sont conçus pour un public déjà entré dans l'adolescence. Lorsque le public est trop jeune et nécessite une présence adulte 24 h/24, nous avons constaté des phénomènes d'insécurité contreproductifs.

### ⇒ Troubles de type psychiatrique et non adhésion aux soins

L'accompagnement d'un public souffrant de troubles psy sévères, ou moins sévères mais caractérisés et assortis d'un refus des soins, demande une contenance constante et spécifique que le projet de service ne prévoit pas et pour lequel nous ne sommes pas outillés. Il nous arrive de constater un développement des troubles au lieu de la stabilisation espérée.

### ⇒ Contexte environnemental dans lequel a grandi l'enfant

L'enfant dont une grande partie de la vie s'est déroulée dans un milieu familial, qu'il soit biologique, adoptif ou d'accueil, peut vivre, à l'admission dans notre service, une répétition de la rupture d'origine et des sentiments d'abandon afférents plutôt qu'une sensation de sécurité.

### ⇒ Mélange des publics

Si l'accueil de jeunes de notre service dans les MECS du Groupe (pôle MNA) peut être un vecteur intéressant et représenter une plus-value éducative, cela nécessite toutefois un travail préalable entre les équipes éducatives et une réflexion sur les équilibres numériques entre les publics pour éviter l'isolement du jeune issu de l'APA.

## MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE

- ⇒ Accompagnement éducatif renforcé : 10 jeunes pour 5 éducateurs spécialisés.
- ⇒ Mise en place d'astreintes cadres les soirs de semaines et les weekends : gardes à vue, crises d'angoisse, fugues... il est indispensable de pouvoir prendre des décisions à toute heure, avec l'appui des veilleurs de nuit du Pôle MNA (Marseille et hors Marseille).
- ⇒ Présence éducative assurée le dimanche pour les jeunes souhaitant effectuer une sortie pédagogique, échanger sur divers sujets ou ayant besoin d'une aide à la gestion et tenue de l'appartement... ces présences sur des créneaux de moindre sociabilité permettent de resserrer les liens éducatifs et de confiance avec ce public.

## MODALITÉS OPÉRATOIRES

- ⇒ Avant l'arrivée du jeune, temps d'échange entre notre service et l'ASE.
- ⇒ Entretien d'entrée effectué entre le jeune et l'équipe éducative : explication du fonctionnement du service et accord sur la localisation de l'hébergement.
- ⇒ Passages quotidiens pendant la première semaine, toujours annoncés au jeune. Respect de son espace privé, pas d'intrusion dans la chambre sans rendez-vous préalable.
- ⇒ Passée la première phase, lorsque le lien est créé et que des pistes d'accompagnement ont été posées, l'équipe adapte la fréquence des passages et coups de téléphone à chacun des jeunes : être présents mais éviter qu'ils se sentent « harcelés ».

- ⇒ Présentation aux jeunes, de la psychologue du service en tant que membre de l'équipe du service APA.
- ⇒ Mise en place d'entretiens cliniques individuels avec la psychologue du service lorsque les jeunes le souhaitent, au bureau ou en dehors des locaux.
- ⇒ L'équipe privilégie des passages/présences sur les temps de repas car ce plaisir partagé est propice à l'apaisement et aux confidences.
- ⇒ Accompagnement vers l'autonomie en matière de tenue d'un hébergement/logement : hygiène, courses, ateliers cuisine. Lorsque les jeunes sont hébergés en hôtel, les repas sont livrés quotidiennement par des prestataires extérieurs.
- ⇒ Projet éducatif : la priorité demeure souvent l'acquisition des bases en termes d'hygiène corporelle, de tenue d'un hébergement/logement, d'évolution de l'estime de soi et du bien vivre ensemble.
- ⇒ Ensuite, l'équipe éducative réfléchit avec le jeune en vue de son intégration sociale / insertion professionnelle.
- ⇒ Activités pédagogiques sous forme de sorties individuelles et parfois collectives (groupe restreint) : cinéma, parc d'attractions, base de plein air du Frioul (Groupe addap13), randonnées, karting, trampoline, repas éducatifs...
- ⇒ Accompagnement physique aux démarches administratives et liées à la santé.
- ⇒ Accompagnement par la psychologue du service aux urgences psychiatriques lorsque c'est nécessaire.

- ⇒ Echange et/ou lien avec les familles en fonction des situations (relation toxique, incarcération ou encore décès d'un parent...), l'important étant d'effectuer cette démarche en accord avec le désir du jeune et en collaboration avec les services de l'ASE qui connaissent souvent les familles depuis plusieurs années.
- ⇒ Point en équipe le vendredi matin avec la psychologue sur la semaine écoulée et celle à venir.

### Postures pédagogiques communes à l'ensemble de l'équipe

- ⇒ Pas de référence éducative instituée ni figée : souplesse et adaptation de la part de l'équipe, même si le jeune peut en profiter pour tester les limites. Cela suppose une bonne communication interne, des outils de liaison opérationnels et une cohérence technique.
- ⇒ Seuil de tolérance très élevé, rappels du cadre mais en verbalisant l'intérêt du jeune plutôt que le « règlement » et une échelle de sanctions figée.
- ⇒ Acceptation des phases d'humeur, de démotivation et de mauvaise gestion de sa frustration par le jeune : l'agressivité peut se tourner vers le membre de l'équipe présent mais cela est entendu comme un symptôme et décrypté ensuite avec la psychologue du service.
- ⇒ Accueillir ce qui vient et verbaliser ses propres limites et compétences lorsqu'il semble que l'on est au bout de ce qui est éducativement acceptable. Donner du cadre sans enfermer ni exclure.
- ⇒ Respect de la temporalité de chaque jeune.

## TROIS ENJEUX EN 2023

### EVOLUTION DES MODES D'HÉBERGEMENT

#### Forces et faiblesses éducatives des hébergements actuels

##### ■ Hôtel

- ⇒ Le fait que le lieu d'hébergement ne soit pas relié aux locaux institutionnels peut donner un sentiment de liberté à des jeunes ne supportant pas le collectif ; cette « rupture » d'avec les modes antérieurs de placement est souvent bénéfique dans le premier ressenti du jeune.
- ⇒ Le séjour en hôtel permet d'observer les jeunes de manière à déterminer leur niveau d'autonomie et imaginer ce qui leur conviendrait le mieux, en accord avec eux et dans une logique de parcours.
- ⇒ L'hôtel permet de déconcentrer les personnes accueillies et d'éviter les tensions liées à la vie en groupe typique d'une MECS, que la plupart des jeunes accueillis ont fui d'une manière ou d'une autre.

##### ...Mais

- ⇒ Cette forme d'éclatement géographique est extrêmement chronophage pour les équipes éducatives ... les temps de déplacements/logistiques (laverie, courses, etc.) sont autant de temps en moins en termes purement éducatifs, même s'ils sont bien sûr mis à profit en tant qu'interstices pour des échanges éducatifs avec les jeunes.
- ⇒ De ce fait, il est parfois difficile de voir tous les jeunes dans une même journée.
- ⇒ Ceci est contre-productif en termes d'accompagnement éducatif et génère des peurs et sentiments d'abandon.
- ⇒ Les modes de restauration proposés manquent de qualité et de convivialité.

##### ■ Appart hôtel

- ⇒ Représente une transition pertinente entre l'hôtel et un appartement, permettant d'autonomiser les personnes grâce à la kitchenette. D'un point de vue éducatif cela permet de les accompagner en cuisinant avec eux et en faisant les courses : cuisine saine, budget, moments partagés, etc.

##### ...Mais

- ⇒ Très peu de jeunes pouvant gérer un budget, nous devons être constamment présents pour les courses : le nombre d'éducateurs et de démarches indispensables peuvent amener des modifications de dernière minute (horaire et/ou personne) qui insécurisent le public et peuvent entraîner des épisodes de violence ou d'angoisse.
- ⇒ Nous retrouvons les mêmes problèmes que pour l'hôtel avec un « faire » pris sur le temps pur de l'accompagnement éducatif « l'être avec » sur lequel repose la possibilité de stabiliser et faire cheminer ce type de public.

##### ■ Appartement autonome

- ⇒ Il s'entend généralement suite à l'appart hôtel dans des logiques de parcours interne et d'acquisition de l'autonomie. Il permet de tester la capacité du jeune à vivre réellement seul et de travailler davantage que l'appart hôtel sur l'entretien d'un lieu de vie et du budget afférent (montrer les factures, etc.) de manière à sécuriser le parcours ultérieur.

##### Point de vigilance

- ⇒ Il faut bien évaluer le degré d'autonomie (matérielle et psychique) du jeune car si l'intégration d'un logement autonome est prématurée, cela peut se traduire par des angoisses, voire des décompensations avec passage à l'acte (dégradations, agressions).

vité, etc.).

*Projection vers un habitat semi-collectif en remplacement des prises en charge hôtelières*

**■ Modélisation proposée : « chez soi dans un chez nous » pour concilier la contenance, la disponibilité éducative, le collectif et l'autonomie.**

- ⇒ Dans un même immeuble proposer 4 à 6 chambres équipées de sanitaires et d'équipement autonome en matière de cuisine (type résidence étudiante).
- ⇒ Mettre à disposition dans le bâtiment des espaces communs : cuisine, salle à manger, salle de détente et espaces/bureaux adaptés aux entretiens individuels ainsi qu'un local infirmier. Un extérieur serait une plus-value appréciable : détente, canalisation des énergies, petites activités collectives.
- ⇒ Le lieu gagnerait à être un peu excentré du centre-ville, surtout à Marseille, où la proximité des réseaux de trafic peut être impossible à gérer pour les jeunes ; toutefois, pour travailler sur l'autonomie et ne pas reproduire des modèles enfermants ou jugés tels antérieurement, il faut privilégier un emplacement facilement accessible en transports en commun.

**■ Améliorations attendues par rapport à la situation actuelle**

- ⇒ Proposer une présence éducative continue permettant davantage d'échanges y compris informels qui sécurisent, rassurent, et font avancer le travail éducatif : c'est là une réelle nécessité avec ce type de public.
- ⇒ Laisser la possibilité aux jeunes de solliciter les adultes de manière spontanée et informelle hors du cadre de l'urgence actuellement habituel (téléphone lorsqu'ils sont angoissés, etc.) tout en adaptant des limites progressives (travail sur la frustration, mais en douceur).
- ⇒ Permettre de créer des dynamiques de groupes sans les imposer car les repas pourraient être préparés et pris en autonomie lorsque les jeunes en ressentent le besoin. Mais le fait que le collectif existe permet aussi de travailler avec eux sur les difficultés qu'il leur pose pour les faire cheminer vers leur relation à l'autre.
- ⇒ Proposer davantage d'activités sportives, culturelles ou artistiques sur la base de ce collectif : ceci est d'autant plus nécessaire que la majorité des jeunes, tout au moins dans un premier temps, n'est pas en capacité d'intégrer un dispositif de droit commun type formation/emploi.
- ⇒ Mieux rentabiliser le temps des éducateurs en regroupant plus facilement les démarches avec plusieurs jeunes par exemple.
- ⇒ Possibilité de mobilités internes entre Marseille et hors Marseille en fonction des évolutions.

**■ Points de vigilance**

- ⇒ Tout collectif génère des tensions et les profils des jeunes que nous accueillons en laissent présager.
- ⇒ Modification de l'équipe : recrutements de veilleurs de nuit et montée en charge pour assurer la présence éducative en journée.

**AUGMENTATION DU TEMPS DE PRÉSENCE DE LA PSYCHOLOGUE DANS LE SERVICE**

**La psychologue du service, depuis novembre 2021, consacre une journée à Marseille et une au Hors Marseille. Au vu du nombre de jeunes accueillis et de leurs difficultés (hors pathologies psychiatriques caractérisées), un équivalent temps plein est souhaité, pour permettre :**

- ⇒ Davantage de suivis psychologiques et d'entretiens de soutien mais aussi des entretiens motivationnels ciblant leurs problèmes d'addiction.
- ⇒ Des groupes de parole, en binôme ou pas avec un éducateur.
- ⇒ Des ateliers collectifs de prévention en santé mentale : travail sur leurs représentations sur les psychologues et ce que représente le fait d'aller en voir un, gestion du stress et de l'anxiété, affirmation de soi, conduites à risques et addictions, relation aux autres... le collectif permet à chacun de se confronter aux autres et se resocialiser mais offre aussi un espace d'expression autre que le face-à-face et l'individuel.
- ⇒ La participation à des activités éducatives pour adapter les modalités de rencontre et de travail psychique en fonction des individualités.
- ⇒ La participation au travail réflexif avec l'équipe, tant sur le fonctionnement du service que sur la prise en charge des jeunes, aider les éducateurs dans un regard clinique sur les situations.
- ⇒ Un avis clinique transmis aux MDS en amont de l'entrée du jeune dans le service.
- ⇒ La participation aux réunions de synthèse avec les partenaires extérieurs.
- ⇒ Rédiger davantage de notes cliniques et de synthèses utiles pour les partenaires et notamment les services de l'ASE qui confient ces jeunes.

## IMPLICATION DES JEUNES DANS LEUR PRISE EN CHARGE

- ⇒ En conformité avec la loi 2002-2, mettre en place un processus de consultation des jeunes sur les modalités de leur prise en charge : boîte à idées, questionnaires, sessions collectives autour de leurs souhaits vis-à-vis du mini-collectif et autre modalité d'hébergement.
- ⇒ Formaliser leur position d'acteur de leur accompagnement.
- ⇒ Alimenter l'équipe éducative pour permettre des mises en œuvre et/ou réajustements auxquels les jeunes sont susceptibles d'adhérer.

## PARTENARIAT

- ⇒ Collaboration étroite avec les partenaires incontournables que sont l'ASE, MDS, MDA, PJJ, Missions locales...

- ⇒ Et les associations et vacataires complétant notre intervention, en fonction des projets éducatifs personnalisés : RESADOS, Daveqe, USIA, Amicale du Nid, Autres Regards, Planning familial, CMP, Culture du cœur, ARPEJ, le Tipi, le Refuge....

## INDICATEURS D'ÉVALUATION DE LA MISSION ISSUS DE CES PROJECTIONS 2023

- ⇒ Proportion de jeunes ayant adhéré à notre accueil : absence de fugues et départs volontaires, etc.
- ⇒ Réduction du nombre de passages à l'acte et de dégradations.
- ⇒ Proportion du nombre de sorties vers un projet de vie autonome, ou vers des solutions adaptées avec l'accord du jeune.
- ⇒ Stabilisation de l'équipe.



## ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DE MAJEURS DITS « ATYPIQUES » SORTANT DE L'ASE

**LOCALISATION :** Marseille / Istres / Miramas

### PUBLIC CIBLÉ

- ⇒ Jeunes majeurs issus de l'ASE dont le placement arrive à son terme mais pour lesquels une disponibilité éducative demeure nécessaire pour finaliser les objectifs du projet individualisé. Il peut s'agir de jeunes anciennement mineurs non accompagnés (MNA) ou de jeunes nationaux.
- ⇒ Ces jeunes sont orientés par l'ASE dans le cadre de leur contrat jeune majeur.

### MOYENS MATÉRIELS AFFECTÉS À L'HÉBERGEMENT DE CES PUBLICS

Appartements autonomes répartis de la manière suivante

- ⇒ Marseille 3
- ⇒ Istres 2
- ⇒ Miramas 1

### CAHIERS DES CHARGES DES LOGEMENTS

- ⇒ A son arrivée dans le logement, le jeune signe avec notre service un contrat d'occupation pour une durée de trois mois renouvelables.
- ⇒ A travers ce contrat, le jeune s'engage à régler le dépôt de garantie, la somme étant échelonnée sur une période de six mois.
- ⇒ Il s'engage également à verser une participation financière à hauteur de 15 % de ses revenus mensuels.
- ⇒ L'hébergement de ce public se fera uniquement sous forme d'appartements afin de poursuivre la question de l'autonomie du jeune (mise en situation).

### CADRE ET OBJECTIFS DE LA MISSION

- ⇒ Accompagnement éducatif des jeunes dans cette dernière étape de leur prise en charge éducative.
- ⇒ Accompagnement global et renforcé permettant de poursuivre l'accompagnement initialement mis en place par les structures de l'ASE et parvenir à la mise en place du projet éducatif pendant le Contrat jeune majeur. Le but étant d'arriver au terme de cet accompagnement.
- ⇒ Effectuer un glissement de bail en faveur des jeunes hébergés en tant que sous locataires lorsque cela est possible et souhaité par eux.

### MODALITÉS OPÉRATOIRES

- ⇒ Prospection du futur logement en fonction des choix du jeune, éventuellement avec lui (cas par cas).
- ⇒ Ameublement/équipement du logement.
- ⇒ Rencontre et entretien tripartite entre l'éducateur spécialisé antérieurement référent du jeune (en interne s'il s'agit d'un ancien MNA, référent ASE lorsqu'il s'agit de jeunes nationaux), le jeune et l'équipe éducative du service.
- ⇒ Signature du contrat de bail, remise de documents, explications du fonctionnement et fixation des objectifs.
- ⇒ Fixation du montant de la participation financière mensuelle et du dépôt de garantie : adaptation aux décisions de l'ASE en termes de durée de prise en charge (CJM), participation financière, épargne du jeune...
- ⇒ Etat des lieux d'entrée et remise d'un jeu de clefs.
- ⇒ Entretiens réguliers entre le jeune et les éducateurs du service.
- ⇒ Travail en vue de l'acquisition d'une autonomie budgétaire effective : épargne, projection dans le temps, etc.
- ⇒ Travail sur la tenue du logement et la gestion du quotidien : petit entretien, respect du règlement intérieur des copropriétés, rapports de voisinage (équilibre entre droits et devoirs).
- ⇒ Lorsque le jeune a été suivi antérieurement par un service du Groupe addap13 (pôle MNA), un temps d'échange et de passation sera systématiquement organisé avec notre service.
- ⇒ Pour le public anciennement MNA, l'équipe éducative apportera une attention particulière à la situation administrative du jeune, notamment en matière de demande/renouvellement de titre de séjour.

### INNOVATION/ENJEU CENTRAL 2023

- ⇒ Tendre à une augmentation du nombre de jeunes majeurs intégrant le service.
- ⇒ Renforcer le réseau partenarial en matière de logement afin de prospecter plus rapidement.

## PARTENAIRES DANS LE CADRE DES DÉMARCHES POUR LE RELOGEMENT

- ⇒ Orientation vers les dispositifs CLLAJ et ADAMAL.
- ⇒ ICF Méditerranée, ALOTRA, ADOMA, SEMPA.
- ⇒ Maintien de la convention avec Marseille Loger Jeunes.
- ⇒ Instruction de dossiers logement auprès des Services Habitat des communes, des offices HLM, des agences immobilières.
- ⇒ Instruction de dossiers spécifiques : BAIL, PDL, loi DALO.

## INDICATEURS D'ÉVALUATION

- ⇒ Glissement de bail effectif en fin de prise en charge.
- ⇒ Participations mensuelles et dépôt de garantie : régularité témoignant d'une gestion effective par les jeunes de leur budget.
- ⇒ Fins de prise en charge sereines, autant pour les jeunes que pour l'équipe.



# HORS PROTECTION DE L'ENFANCE

# PRÉAMBULE

En 2022 nous avons mis en œuvre un accueil et hébergement de personnes en situation de vulnérabilité en nous engageant dès le mois de mars auprès de familles en provenance d'Ukraine accueillies sur le site des Cadeneaux (Pennes Mirabeau).

Ce travail, mené avec les services du conseil départemental, ne fait toutefois pas l'objet de fiches projet dans ce document car il n'est formellement engagé que jusqu'au 31 décembre 2022. L'on en trouvera un rendu compte dans le bilan 2022.

Toutefois nous tenions à le mentionner ici car il a démontré des qualités d'adaptation, de souplesse et d'engagement remarquables.

En outre, il a impacté l'entreprise d'insertion Equilibre qui est une nouvelle fois elle aussi parvenue à répondre à une demande qu'elle n'avait pas pu anticiper.



## ENTREPRISE D'INSERTION ÉQUILIBRE

### Equilibre aura 3 ans en décembre 2022

Cette jeune structure vise toujours les trois grands objectifs suivants :

■ **Préparer et acheminer des repas sains** pour des Mineurs non accompagnés pris en charge par le Groupe addap13 (majorité de l'activité), ainsi que pour Sud formation, EVOCAE, la PJJ, DDSP13, DZSP et tout autre sollicitation à laquelle nous sommes en capacité de répondre.

Nous avons en outre depuis février 2022 assuré des repas dans le cadre de la prise en charge de réfugiés ukrainiens.

■ **Permettre à des personnes éloignées de l'emploi de bénéficier d'un accompagnement** renforcé vers leur insertion sociale et professionnelle : mise en situation professionnelle, ateliers, entretiens individuels, mise en œuvre de l'AFEST (formation en situation de travail).

En parallèle pour assurer cette fonction, nous formons les encadrants sur l'apprentissage.

■ **S'inscrire dans une démarche écoresponsable**, anti gaspillage, en conformité avec la loi Egalim (limiter le jetable).

Equilibre a pour l'instant stabilisé son activité et prépare une moyenne quotidienne de 700 repas, dont 500 pour les MNA pris en charge par le Groupe addap13.

Nous entrons dans les normes DDPP (agrément) propres à notre secteur d'activité : chaîne du froid, hygiène...

**En 2023, nous nous inscrivons dans une logique de développement** qui s'entend à partir de projets à forte valeur sociale et apportant une plus-value en termes de formation des salariés (restaurant d'application, service).

## **Finalement c'est toujours une question d'Equilibre...**

### **... Equilibre entre enjeux économiques et insertion**

Les entreprises d'insertion doivent toujours tenir un équilibre complexe entre réalité économique (chiffre d'affaires, marge, rentabilité, etc.) et les valeurs sociales permettant d'accueillir des salariés en fragilité sociale et très éloignés du monde de l'emploi (temps d'accompagnement, formation, PMSMP) qu'elles ont mission d'accompagner vers une insertion sociale réussie.

Les salariés en insertion sont issus de quartiers prioritaires et notre entreprise étant installée dans le 3<sup>e</sup> arrondissement de Marseille, particulièrement paupérisé, nous contribuons de ce fait aussi à de l'emploi local. Nous nous attachons à respecter une mixité d'âges, genres et cultures dans nos équipes. En parallèle nous intégrons des personnes âgées de 18 à 26 ans qui ordinairement n'émargent pas sur ce type de dispositif, mais c'est là une marque de fabrique du Groupe addap13, opérateur historique de prévention spécialisée très sensible aux difficultés de la jeunesse : de nombreux jeunes gens en effet sont en grandes difficultés de qualification et projet professionnel et pour certains ont déjà traversé des périodes d'inactivité. Dans le même esprit, nous sommes amenés à accueillir un large public pour des stages professionnels ou de découverte : MNA orientés par les équipes éducatives du Groupe addap13 ou de la PJJ, stagiaires orientés par des organismes de formation professionnelle (Sud formation, Ecole de la 2<sup>e</sup> chance, le Cana), ou encore des personnes en situation de handicap (T'cap 21, Cap emploi).

Un des facteurs facilitants des insertions réussies de nos personnels est notre lien de qualité avec un vaste partenariat qui nous permet d'envoyer des salariés en PMSMP (périodes de mise en situation professionnelle) vers des formations (chef Bazil, Multi restauration méditerranée) et vers l'emploi.

Au moment où nous écrivons ce document, l'équilibre est tenu puisque depuis le début la rentabilité est au rendez-vous et que les chiffres des sorties positives sont plutôt au-dessus des normes comme nous le détaillerons dans le bilan d'activités annuel.

Ceci nous encourage et un de nos axes de travail 2023 sera la mise en place d'AFEST permettant de valider des modules de CAP ou CQP.

### **... Equilibre entre satisfaction des usagers et réalité de travail**

Après un démarrage complexe, les questions de goût, de variété et de quantité ont été bien travaillées et les allers/retours entre les usagers et la cuisine sont permanents. Le travail effectué avec une anthropologue et les équipes éducatives a permis d'avoir une approche sereine sur la qualité et la quantité des repas.

Nos grands objectifs restent donc de :

- ▣ Fournir une nourriture saine et suffisante.
- ▣ Préparer des repas qui fassent « plaisir » à ces jeunes gens.
- ▣ Eduquer aux goûts de la société d'accueil.
- ▣ Remettre les jeunes autour d'une table pour manger.

**Un axe de travail pour 2023 sera de rétablir des prises de repas collectives type self-service** pour les MNA au boulevard de Briançon, comme nous l'avons fait au tout début de la démarche... avant le grand confinement et les suivants. Cette étape serait importante pour les jeunes eux-mêmes bien sûr mais aussi pour l'équipe qui pourrait alors multiplier les échanges informels, mieux cerner et entendre les demandes et les points positifs, de manière à cheminer de conserve avec eux dans une amélioration continue du service rendu ; pour les salariés en transition ce serait là également une occasion de parfaire la connaissance de ces métiers de la restauration.

### **... Equilibre entre éco responsabilité et normes de sécurité alimentaires**

Le gaspillage, le respect de la planète et l'éco-responsabilité restent au cœur de notre projet, en dépit des difficultés de fonctionnement et d'impératifs réglementaires qui quelquefois peuvent compliquer les choses.

La réouverture du self-service diminuerait mécaniquement une partie des livraisons (transports...), des jetables (couverts, barquettes etc..) et du gaspillage.

### **... Equilibre entre financement, tarification et... inflation**

L'équilibre financier est pour l'instant respecté et assuré par l'activité et les recettes.

Toutefois, l'entreprise est au cœur d'impératifs issus de différents champs :

- ▣ Le prix de la majorité des repas servis est fixé par la **tarification du Pôle MNA** (Aide sociale à l'enfance, autorisation MECS).
- ▣ La **loi Egalim** s'appliquant aux restaurations collectives impose 50 % de produits de qualité (Label rouge, AOC, IGP, STG, HUE, RUP, Pêche durable...), dont au moins 20 % de produits biologiques. Cet ensemble, auquel nous souscrivons tout à fait sur le fond, suppose des coûts supplémentaires et engendre des difficultés quotidiennes ; privilégier les circuits courts par exemple s'avère difficile lorsque les producteurs ont du mal à satisfaire les demandes.
- ▣ Les **restrictions** dues à la crise sanitaire ont entraîné un fort développement du poste de livraison et des conditionnements individuels des repas, ce qui pèse sur le coût... et l'éco responsabilité de la démarche (bouteilles d'eau par exemple...).
- ▣ Le **contexte économique** est assorti d'une inflation qui fragilise encore cet objectif.

**Nous continuerons de nous investir en 2023 sur le choix des approvisionnements** les plus convenants, de manière à entrer dans les normes de la loi Egalim et à nous conformant aux prix fixés par l'aide sociale à l'enfance, malgré la forte augmentation des prix.

### **... Equilibre entre développement et sens...**

Equilibre a vocation à diversifier ses activités tout en maintenant l'axe central de préparation et acheminement de repas à destination des MNA.

Quelques pistes sont déjà en travail.

#### **▣ Ouvrir un restaurant d'application à Gardanne en partenariat avec la PJJ**

Nous participerons à ce projet à hauteur d'un poste d'encadrant et d'un salarié en insertion, qui auront la charge des jeunes travaillant dans cet équipement (repas et présentation très soignés) et monteront de ce fait en compétence.

Ces salariés seront issus de nos équipes, ce qui permettra de favoriser et valoriser les logiques de parcours auxquelles nous sommes attachés.

### ☞ Réfléchir à la configuration de la cuisine centrale

La cuisine actuelle a montré toute son efficacité ; cependant, la formule « containers » pourrait s'avérer à terme limitée en cas de développement trop intense de l'activité. Nous réfléchissons donc à des possibilités d'allègement en préparant des repas dans d'autres équipements, occasion de partenariats innovants à proximité de lieux d'hébergement de MNA pour faciliter les livraisons.

A terme nous engagerons une réflexion sur la possibilité de locaux plus pérennes pour envisager plus sereinement des développements et/ou des sollicitations ponctuelles. La question d'une deuxième cuisine chargée des repas pour le public hors Marseille se posera également car elle permettrait de limiter le coût des livraisons.

### ☞ Des perspectives et un point de vigilance en termes de ressources humaines

La question des recrutements devra de même être travaillée. Le turn-over des salariés en insertion étant important, nous modéliserons des modes de gestion des offres correspondant à nos besoins, et formaliserons des modalités nouvelles pour les prises de contact, informations collectives, entretiens et mises au poste. Ceci pour un meilleur confort des bénéficiaires et des équipes de permanents, encadrants et CIP. En 2023 nous nous attacherons à modéliser avec les partenaires prescripteurs des modalités d'orientation et de ciblage du public.

### **Renouvellement de matériel (amortissements)**

Nous procéderons aux achats de véhicules frigorifiques et matériels de cuisine.

